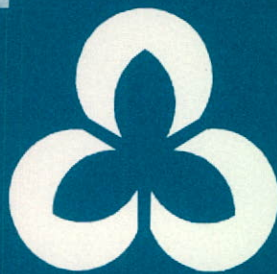

PROTECTION • SECURITY • STABILITY



**Deposit Insurance
Corporation of Ontario**

Annual Report

1 9 9 7

Deposit Insurance Corporation of Ontario

Offices:

4711 Yonge Street, Suite 700,

North York, Ontario

M2N 6K8

(416) 325-9444

1-800-268-6653 Toll Free

FAX: (416) 325-9722

INTERNET SITE <http://www.dico.com>

E-mail: dico@dico.com

Contents

Transmittal Letter	1
Mission, Vision, Values	2
Chair's Remarks	3
Board of Directors	5
Sub-committees of the Board	6
Corporate Operational Review	7
Management's Responsibility	13
Auditors' Report	13
Balance Sheet	14
Statement of Operations and Deficiency of the Deposit Insurance Fund	15
Statement of Changes in Financial Position	16
Notes to Financial Statements	17
Corporation's Report on Liquidations	19
Auditors' Report	20
Statement of Combined Assets and Creditors' Claims under the Control of the Corporation as Liquidator	21
Statement of Changes in Combined Assets and Creditors' Claims	22
Notes to Statement of Combined Assets and Creditors' Claims under the Control of the Corporation as Liquidator	23
Advisory Committees	24

List of DICO Publications

- Annual Report
- Corporate Plan - 1997 to 2001
- DIALOGUE, Newsletter on Sound Business and Financial Practices
- How your deposits are insured
- Information Brochure - *Stabilization Inspections Program*
- Handbook of Sound Business and Financial Practices
- System Releases



Printed on recycled paper

**Deposit Insurance
Corporation of Ontario**

4711 Yonge Street, Suite 700, North York ON M2N 6K8
Tel: (416) 325-9444 , Toll Free 1-800-268-6653



**Société ontarienne
d'assurance-dépôts**

4711, rue Yonge, bureau 700, North York (Ontario) M2N 6K8
Tél: (416) 325-9444, sans frais 1-800-268-6653

Shane A. Kelford
Chair of the Board

Président du Conseil d'administration

April 30, 1998

The Honourable Ernie Eves
Minister of Finance
Frost Building South, 7th floor
7 Queen's Park Crescent
Toronto, Ontario
M7A 1Y7

Dear Minister:

I have the honour to submit to you and the Director of Credit Unions the Annual Report of the Deposit Insurance Corporation of Ontario for the 12 month period ended December 31, 1997.

Yours truly,

Shane A. Kelford



MISSION

TO PROTECT DEPOSITORS

VISION

We will support the Ontario credit union and caisse populaire system by providing depositor protection, building financial soundness and working in collaboration with stakeholders

VALUES

In all our activities we will strive to:

- Act with professionalism and integrity
- Provide value
- Be proactive and innovative
- Recognize and respect the principles, values and diversity of the credit union/caisse populaire system
- Collaborate with stakeholders
- Recognize the diversity and acknowledge the importance of our staff
- Provide an environment where employees are treated fairly, and given opportunity and encouragement to develop their potential

DICO STAFF

Ahing, Gary
Amoah, Kwabena
Asare, Isobel
Atanassova, Liliana
Barber, Adrienne
Barr, Vera
Berzins, Elmer
Blair, Robert
Brachman, Alla
Brydges, Barry
Burgman, John
Caivano, David
Charbonneau, Bob

Chinoy, Aamir
Dale, Richard
Daoust, Gerry
Dejean, Jeff
Denison, Judi
D'Errico, Tony
Edmison, Bob
Ennis, Michèle
Foster, Bill
Fraser, Leslie
Gheorghe, Carmen
Haslett, Sharon
Hutton, John

Ingram, Lori
Khoja, Yasmin
Kingston, Tom
Kokaliaris, Steve
Lalonde, Joel
Long, Michael
Luk, Peter
Luskin, Peter
Mansfield, Lesley
Maxwell, Jim
McLeary, Alana
McQuade, Bryan
Merrifield, David

Myles, Joyce
Nadon, Lori
Pianezza, Danny
Poprawa, Andy
Ruano, Mercedes
Schrattner, Carole
Stodler, Debbie
St-Germain, Marie
Tambosso, Donna
White, Michael
White, Richard
Wong, Chia Choon
Yu, Winnie

Chair's Remarks



Shane Kelford, *Chair of the Board of Directors*

The Deposit Insurance Corporation of Ontario (DICO) concluded its 20th year of service by continuing to fulfill its mission - to protect depositors of credit unions and caisses populaires in Ontario. DICO is proud of its unblemished record - no depositor has ever experienced a loss of their deposits placed with a member institution in the province since DICO's inception in March, 1977.

Throughout the year, DICO continued to foster strong working relationships with both the industry and government. This helped DICO understand issues of concern to the industry and continue refining its risk assessment and management programs. The introduction of DICO's By-law No. 5 on Standards of Sound Business and Financial Practices was accomplished with significant industry input and support.

Despite a large loss in one member institution, DICO made substantial progress in reducing the accumulated deficit from \$58.3 to \$50.2 million in 1997. The Corporation remains on target to eliminate the deficit by 2001.

Premium levels and insurance coverage continue to be issues of concern to DICO's member institutions. The board of DICO is acutely aware of the impact of high insurance premiums on the ability of credit unions and caisses populaires to compete in today's financial marketplace. The Corporation's deficit in the insurance fund limits the options for reducing the deficit and premiums concurrently. However, DICO will review loss experience and consider partial premium rebates if future deficit reduction targets are exceeded.

In March 1997, DICO held its first information meeting. This meeting provided the Corporation with the opportunity to share its strategic direction, review operational results, allow stakeholders to ask questions and meet with DICO's board and staff. The excellent attendance by industry representatives, boards and management of member institutions demonstrated the continued need for DICO to be publicly accountable to its stakeholders. This tradition will continue with DICO's second annual information meeting which is scheduled to be held on March 26, 1998 in Toronto.

In early 1997, DICO published its five year operational and financial plan to highlight its key strategic initiatives and to keep members informed of its

progress in achieving those objectives. This plan will be updated as necessary to keep it current and relevant.

During 1997, there were significant changes in DICO's board. The Corporation would like to thank the members who retired this year, for their commitment, insights and leadership over the last few years as DICO refocused its direction under the new Act. Leaving the board were: Lili-Ann (Renaud) Foster (former Chair), Gilles Bisson, Terry Campbell, André Claude, and Rosemary O'Connor. These board members left a legacy of clear direction, strong corporate governance, and constructive relationships with the Corporation's stakeholders.

DICO is also pleased to welcome six new members to the board; Gaëtan Allaire, Margaret McNee, J. Bernard Marcil, Bruce Neville, Heather Nicol and Jim Poirier. Their knowledge of the Ontario system and variety of expertise ensures that DICO will continue to have strong strategic direction.

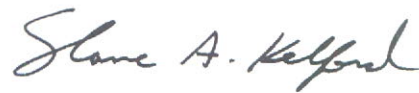
The board expresses its appreciation to the management and staff of DICO for their continuing support. All are to be commended for their high standards of professionalism and their dedication to the financial soundness of Ontario's credit unions and caisses populaires.

DICO looks forward to 1998 with optimism. The Corporation believes that the risk identification and management programs, which are now substantially in place, will help reduce system losses in the long

term. Improved system capital levels and the adoption of the standards of Sound Business and Financial Practices by member institutions provide a strong first line of protection for depositors.

DICO's board and management remain committed to effectively supporting the Ontario credit union and caisse populaire system.

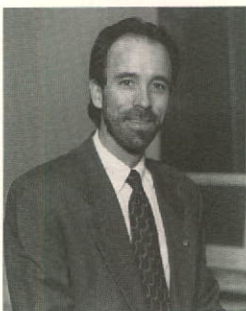
On behalf of the Board of Directors,



Shane A. Kelford

Chair

Board of Directors



Shane A. Kelford, Chair

Mr. Kelford is a lawyer with the law firm of Howard, Ryan, Kelford & Knott in Smiths Falls. He also teaches corporate finance law at the University of Ottawa Law School. He served as Policy Assistant to the Ontario Minister of Financial Institutions and Minister of Finance and was a member of the Ontario Task Force on Securities Regulation. He was also a former partner with the law firm of Blake, Cassels & Graydon of Toronto.



Gaëtan Allaire

Mr. Allaire is an appraiser and a real estate broker. In addition to his experience in the accounting and financial fields, he has served on various community and professional organizations. He was the General Manager of L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario

Ltée. from 1985 to 1987 and serves on the board of CUMIS, and Caisse Populaire North Bay Ltée.



Beth Atcheson

Ms. Atcheson, now a consultant, previously served as the Director of the Financial Services Policy Branch of the Ontario Ministry of Finance. Prior to joining the government in 1988, she practiced corporate law in Toronto, specializing in financial institutions. She has served on several boards of directors in the private sector and been active in a number of women's equality organizations.



David A. Lemmon

Mr. Lemmon is President of Savoyard Consultants Inc., a

consulting firm which specializes in the development of strategic management plans and rationalization plans for asset portfolios with emphasis on distressed real estate. His business experience encompasses Chief Executive responsibilities in the corporate sector, coupled with strategic management expertise.



J. Bernard Marcil, FCA

Mr. Marcil retired in 1994 as the co-founding partner of the accounting firm of Marcil, Lavallée, Loyer & Partners. The firm of Marcil, Lavallée, Loyer & Partners serves as auditors to a significant number of caisses populaires. In

addition to being a member of professional and community organizations, Mr. Marcil serves on the board of several corporations in the field of insurance, investments and high tech manufacturing.



Margaret McNee

Ms. McNee is a partner in the Toronto law firm of McMillan Binch where she practices securities and corporate law. She was seconded to the Ontario Securities Commission, Corporate Finance Branch from April 1990 to June 1991 to assist in various policy initiatives.

In 1994, she acted as a consultant to the Financial Services Policy Branch of the Ontario Ministry of Finance.



Bruce Neville

Mr. Neville's vast experience extends to business, government and the credit union system. He is presently a principal of Nexus Actuarial Consultants Limited, a federally incorporated company that specializes in providing consulting services on the financial and system aspects of workers' compensation.

Mr. Neville served on the board of Credit Union Central of Ontario from 1988 to 1991.



Heather Nicol

Ms. Nicol is currently a Vice President and Director with TD Securities Inc. in investment banking. She has been working in corporate finance for nine years in investment banking and consulting. Her experience also includes systems technologies. She is involved in community activities and charitable organizations.



Jim Poirier

Mr. Poirier assumed the position of the Bishop of Canada for the Reorganized Church of Jesus Christ of Latter Day Saints in July 1996. Prior to his affiliation with the Church, Jim worked in credit union management and was the Executive Vice President, Retail Financial Services Development at Credit Union Central of Canada (the national trade association for credit unions).



Alan Ross, FCA

Mr. Ross held senior positions in the Federal Public Service and retired as Senior Assistant Deputy Minister of the Supply and Services Department. He served on the Council of the Institute of Chartered Accountants of Ontario. He is a Past President of the Civil Service Co-operative Society and a Past President of the Financial Management Institute. He has been actively involved in community affairs including Deputy Reeve, March Township and President of the Kanata Community Association.

Sub-Committees of the Board

(as of December 31, 1997)

Audit & Finance Committee

This committee reviews recommendations made by the external auditors and Ministry of Finance examiners regarding internal controls and procedures and ensures that appropriate action is taken. The committee also reviews the audited financial statements of the Corporation with a view to making required recommendations to the board.

- David A. Lemmon, *Chair*
- Heather Nicol
- Margaret McNee
- Shane A. Kelford, *ex-officio*

Corporate Policy Committee

This committee reviews and makes recommendations to the board on corporate policy issues, bylaws and policies impacting the corporate governance. The committee also acts as a co-ordinator of the board for special projects such as corporate strategic planning.

- Shane A. Kelford, *Chair*
- Beth Atcheson
- David A. Lemmon
- Alan Ross

Human Resources Committee

This committee assists in an advisory capacity in the implementation of policies relating to the Corporation's compensation, employee benefits and related matters. It also reviews proposed changes in these areas in order to make appropriate recommendations to the board.

- Beth Atcheson, *Chair*
- Gaëtan Allaire
- Jim Poirier
- Shane A. Kelford, *ex-officio*

Risk Management Committee

This committee reviews the Corporation's deposit insurance risk exposure report and makes recommendations to the board regarding risk assessment and risk management policies, programs and guidelines.

- Alan Ross, *Chair*
- Bruce Neville
- J. Bernard Marcil
- Shane A. Kelford, *ex-officio*

Corporate Operational Review



From left to right:

Robert Charbonneau, *Vice President, Insurance*

Andrew Poprawa, *President & CEO*

C. William D. Foster, *Vice President, Asset Management and Recoveries*

Yasmin Khoja, *Executive Assistant*

James Maxwell, *Chief Administrative and Financial Officer*

Barry Brydges, *Vice President, Supervision*

John Burgman, *Chief Information Officer*

DICO is pleased to report that despite a number of challenges during 1997, the Corporation has continued to make progress in achieving its key strategic objectives.

During 1997, DICO improved its risk identification and management capabilities by enhancing its monitoring and inspection programs, finalizing a by-law on Sound Business and Financial Practices and continuing to work closely with its stakeholders in the industry and government.

The Corporation's strategic plan, developed and refined over the last three years, is focused on the following five strategic objectives:

Eliminate the accumulated deficit by 2001

At the end of 1997, the Corporation's accumulated deficit was \$50.2 million compared to its original target of \$45.7 million. Despite the higher than expected loss experience in 1997 and no growth in premium income, DICO is still on target to eliminate the accumulated deficit by 2001. At that point, the Corporation's objective will be to build an appropriate Deposit Insurance

Reserve Fund. Prior to making a final decision about the size of any proposed fund, DICO's board has committed to consult extensively with both industry and government.

1997 Loss Experience

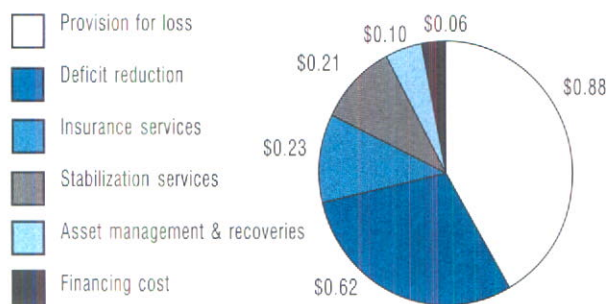
Early in 1997, the Deposit Insurance Reserve Fund experienced a significant loss as a result of the failure of Caisse Populaire Iroquois Falls. Though this was a large loss, proactive efforts to reduce exposure in those member institutions under DICO supervision and administration, reduced its net insurance losses to \$10.8 million. DICO's loss ratio (insurance losses as a proportion of premium revenue) for 1997 amounted to 41.6 per cent compared to a forecast of 19 per cent.

Premiums

Premium levels for member institutions must be competitive in the financial marketplace. The current premium level of \$2.10 per \$1,000 of deposits, which is the result of past loss experience, can only be significantly reduced when the accumulated deficit is eliminated. To address the industry's concerns regarding

various issues around insurance coverage and premiums, DICO formed a Deposit Insurance Working Group with the industry during 1997. In its Phase I Report, the working group reviewed various aspects of insurance coverage and premium calculations. DICO will be reviewing options for changes with the government during the first half of 1998.

How \$2.10 premium was spent in 1997



Financial Support

In June of 1997, DICO's loan guarantee provided by the provincial government expired. After industry consultation, the provincial government extended the loan guarantee for a further five year term based upon DICO's cash flow and deficit reduction forecast.

At the end of 1997, DICO had total borrowings of \$24.4 million with Credit Union Central of Ontario and another financial institution.

Proactively assess and manage insurance risk

System Performance

During 1997, the Ontario system continued its trend of consolidation through mergers, which resulted in fewer member institutions, possessing stronger financial and operational capabilities. At the end of 1997, there were 407 credit unions and caisses populaires operating in Ontario, a decline from 455 a year earlier. Aggregate system on-balance sheet assets remained virtually the same over the year.

In the fourth quarter of 1997, aggregate regulatory capital of the system reached 5.96 per cent, up from

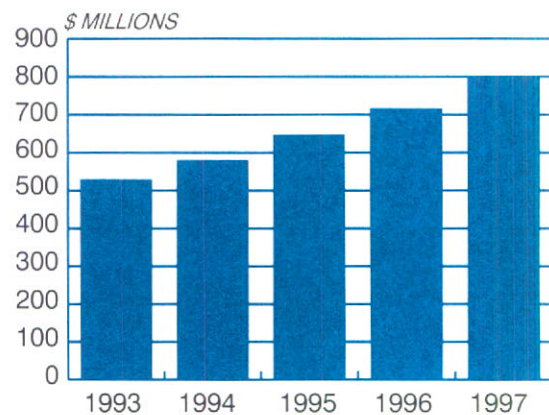
5.31 per cent in 1996. This increase was achieved partly by member institutions raising new forms of risk capital.

At the end of 1997, 46 member institutions were still making progress towards achieving full compliance with the minimum capital requirements. Both DICO and the Ministry of Finance are working closely with those institutions to ensure that appropriate steps are being taken by boards and management to meet this standard.

System liquidity decreased over the past year as a result of increasing loan demand from members as well as the transfer of deposits into mutual funds. Liquidity levels in the system are being monitored carefully to ensure that any problems are identified early and resolved satisfactorily.

Overall, the system's financial health has improved and this trend is expected to continue through 1998.

Regulatory Capital in the Ontario System



Standards of Sound Business and Financial Practices

One of the key elements of DICO's mandate is to establish and promote Sound Business and Financial Practices for its member institutions. During the past 15 years, the system operated on the basis of a voluntary set of guidelines. These guidelines were helpful to many credit unions and caisses populaires by providing advice on risk measurement and management issues. In 1997, following extensive consultation with the industry and Ministry officials, DICO adopted By-Law

No. 5 establishing standards of Sound Business and Financial Practices for all member institutions as a condition of deposit insurance.

These standards provide the boards of directors of member institutions with clear direction on minimum standards by which a credit union or caisse populaire is to be managed. The standards include a self assessment process (Member Institution Self Assessment Report or "MISAR").

Together with the industry, the Corporation continues to develop other implementation tools to assist the board and management of member institutions to implement the standards. Three versions of sample policies were developed to address the different complexities of various types of member institutions. Work continues on a directors' guide and a reference manual.

Risk Assessment

To provide a consistent method to measure and quantify risk, DICO uses a modified version of the CAMEL (Capital, Asset Quality, Management, Earnings, Liquidity) risk rating approach. The CAMEL approach is used by many other deposit insurers, stabilization funds and regulatory bodies. Risk rating helps DICO to identify higher risk situations and allocate appropriate resources to manage risk.

Risk Management

The Credit Union and Caisse Populaire Act provides DICO with the ability to work in several ways with exceptional risk member institutions which pose potential risks to the insurance fund. The Corporation has developed the following programs: Administration, Early Resolution and Supervision to minimize the risk of deposit insurance losses.

Administration

In high risk situations, DICO has the authority to place a failed or failing member institution under administration of the Corporation. This allows the member institution to continue its operation so that the Corporation can develop and implement the most appropriate resolution strategy while minimizing DICO's loss. At the end of 1997, the Corporation had eight member institutions under administration. DICO's board has approved specific resolution plans to either recapitalize through earnings or capital issues, find appropriate merger partners or to wind up the affairs of the member institutions. The net equity of credit unions/caisses populaires under administration increased by approximately \$700,000 over the year, which reduced exposure to the insurance fund.



Field Staff, from left to right:
Michèle Ennis, Alana McLeary, Leslie Fraser,
Tony D'Errico
Absent: John Hutton

As indicated earlier in this report, DICO's insurance fund experienced a large loss in 1997 due to the failure of Caisse Populaire Iroquois Falls. The investigation into this failure is continuing. All depositors were protected and the loss to the deposit insurance reserve fund was minimized as a result of co-ordinated action taken by DICO, La Fédération des Caisses Populaires de l'Ontario Inc., l'Alliance des Caisses Populaires de l'Ontario Limitée, the Ministry of Finance and other industry leaders.

In late 1997, DICO facilitated the sale of Simcoe Grey Credit Union Limited through the use of a deficiency loan agreement. This agreement ensures that unforeseen losses on assets purchased will be shared with DICO to a maximum amount. Such agreements enable DICO to obtain a higher initial price for assets to be sold. Under this arrangement, the purchaser pays the full value of the assets being purchased without being exposed to unanticipated losses following the completion of the transaction. This resolution strategy was a success for the acquiring credit union, DICO and the entire system. Similar agreements used in the past have proven to reduce the cost of facilitating mergers.

Recoveries

When the Corporation experiences a loss to the insurance fund, it has an obligation to determine whether recoveries are possible from other parties. In some cases these recoveries may involve taking legal action by credit unions and caisses populaires under administration or in liquidation against third parties. At the end of 1997, a number of legal actions to recover losses were in progress.

Dissolutions

In many instances where a member institution has ceased operations, the Corporation is appointed liquidator of the estate. The main purpose is to maximize the recovery of assets of institutions in liquidation. At the end of 1997, DICO was managing the affairs of 68 of these institutions, paying member deposits and collecting on a portfolio of impaired loans. During the year, DICO recovered over \$4.0 million in assets and completed the final liquidations for ten member institutions.

Enhance the financial soundness of the system through stabilization activities

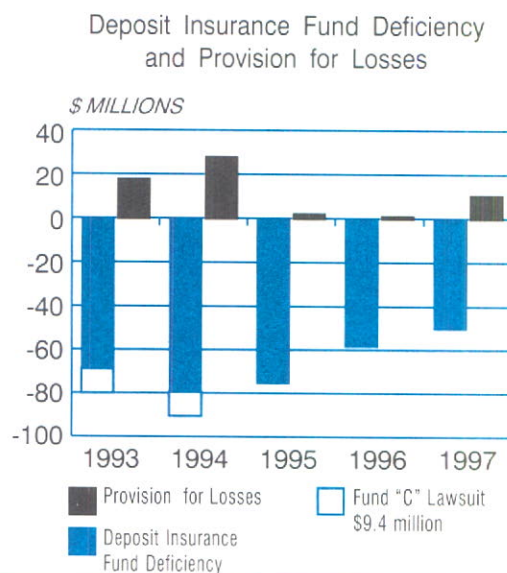
Inspections

To be effective, a risk assessment program must include an on-site inspection component. During 1997, DICO's on-site inspection program, introduced in 1996, was expanded to cover a larger number of member institutions. Findings to date indicate that a significant number of member institutions need to focus their attention on operational issues such as documented policies and procedures, risk management, risk measurement and corporate governance.

To minimize the costs of the program and to build expertise in the system, DICO contracts out all inspections to the leagues and other professional firms.

Early Resolution

Early involvement with higher risk member institutions minimizes the likelihood and cost of insurance losses in the future. The Early Resolution Program was established to assist member institutions in formulating action plans to resolve capital or operational problems. Throughout 1997, DICO worked with the boards of approximately 73 member institutions with assets of \$1.5 billion under this program. As a result, 15 mem-



ber institutions were successful in resolving their problems and no formal intervention was required.

Supervision

In some cases, member institutions are unable to resolve their problems without external assistance and support, in which case they may request to be placed under the supervision of DICO. Alternatively, DICO may make a request to the Director of Credit Unions to place a member institution under supervision. The Corporation has developed minimum capital intervention criteria for supervision for all credit unions and caisses populaires. In addition to capital, other intervention criteria are being developed in conjunction with the Stabilization Advisory Committee.

At the end of 1997, DICO was acting as supervisor for nine member institutions, with assets of \$334 million. During 1997, the supervision program was successful in ensuring that two member institutions were either fully recapitalized or that the causes which led to them being placed under supervision were resolved.

Program	Number of member institutions
Inspections	171
Early Resolution	43
Supervision	9
Administration	8
Dissolutions	68

Maintain collaborative relationships with our stakeholders

Effective communication with DICO's stakeholders continues to be one of the Corporation's highest priorities, both at the strategic level and in its daily operations.

DICO's advisory committees play a significant role in helping the Corporation to develop its stabilization programs, standards of Sound Business and Financial Practices and related implementation tools. DICO is

grateful to the members of these committees who volunteer their time and energy for the benefit of the system. In addition to these standing committees, shorter term industry committees and working groups were formed during the year to review issues regarding technology, insurance coverage and premiums.

DICO's bilingual Internet web site continues to be enhanced on a regular basis. Guidelines for Sound Business and Financial Practices, system releases and other pertinent information are available on the web for easy access by all member institutions and the general public.

Effective and Efficient Management

There was substantial change and reorganization at DICO during 1997. The Corporation is now organized into three primary business areas: Insurance, Stabilization Services, and Asset Management & Recoveries. The realignment enables DICO to eliminate duplication, clarify roles and improve overall operating efficiency. DICO is committed to providing value to its stakeholders by ensuring its programs continue to work effectively.

A new technology platform has been developed and will provide significant improvements in DICO's capacity to achieve its objectives. In addition to meeting its own needs, DICO intends to be the central registry for information on member institutions for any Designated Stabilization Authorities and for the newly created Financial Services Commission of Ontario (FSCO).

DICO has a comprehensive budgeting process which is directly linked to its strategic and operational plans. In 1997, the cost of DICO's operations was eight per cent below budget. Extensive internal controls, in conjunction with the external audit and the annual examination by the Ministry of Finance help ensure DICO's operating efficiency.

A special independent operational review conducted in 1997 on behalf of the Province's Agencies, Boards and Commissions Task Force, concluded that DICO is managing effectively and should continue to operate as a separate agency of the government.

The staff of DICO achieved the successes in 1997 with the tremendous support and dedication of the Corporation's board of directors. The strategic direction and counsel provided by members of the board on many difficult issues was invaluable and greatly appreciated.

Outlook for 1998

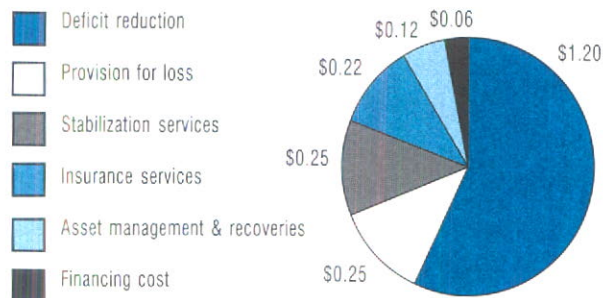
Risk Exposure Should Decrease

With the Ontario economy projected to grow during 1998 and the ongoing system consolidation through mergers, the environment for the Ontario system is positive. The completion of the first full cycle of inspections and the adoption of Sound Business and Financial Practices will enhance the awareness of the need for appropriate risk management strategies at DICO's member institutions. This will eventually reduce the Corporation's exposure to insurance losses.

Staying the Fiscal Course

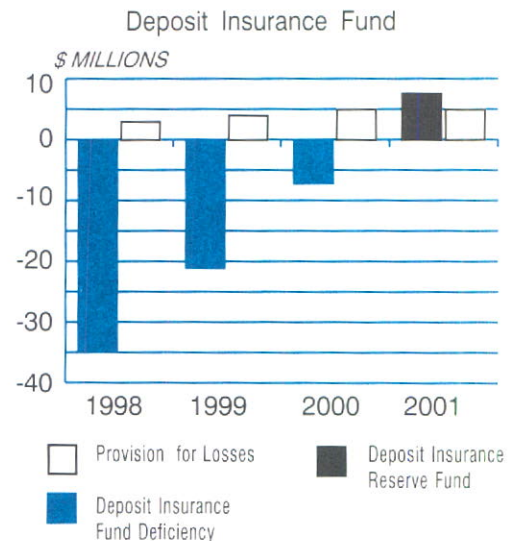
In order for DICO to meet its deficit reduction targets, the 1998 deposit insurance premium has remained unchanged from previous years. However, as the Chair indicated, the board will consider a possible insurance premium rebate after the end of the year. The elimination of the accumulated deficit remains DICO's primary goal.

How \$2.10 premium will be spent in 1998



Financial Services Commission of Ontario

DICO and its staff will be working with the FSCO in its role as regulator of the credit union/caisse populaire system. During the first half of 1998, DICO and FSCO will conduct a joint study which will focus on eliminating duplication between the organizations and reducing regulatory costs.



Our Commitment

DICO and its staff are committed to providing protection, security and stability to the credit union and caisse populaire system for the benefit of all its members. The Corporation looks forward to 1998 as a year which will provide many opportunities to demonstrate that commitment.

Andrew Poprawa
President & CEO

Management's Responsibility

The Deposit Insurance Corporation of Ontario's management is responsible for the integrity and fair presentation of the financial statements included in the annual report. The financial statements have been prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Canada.

The Corporation maintains systems of internal accounting controls of high quality consistent with reasonable cost. Such systems are designed to provide reasonable assurance that the financial information is accurate and reliable and that company assets and liabilities are adequately accounted for and assets safeguarded.

The financial statements have been reviewed by the Corporation's Audit and Finance Committee and have been approved by its Board of Directors. In addition, the financial statements have been examined by KPMG, the auditors, whose report follows.



Andrew Poprawa
President & CEO



James Maxwell
*Chief Administrative
and Financial Officer*

Auditors' Report



To the Board of Directors of Deposit Insurance Corporation of Ontario

We have audited the balance sheet of Deposit Insurance Corporation of Ontario as at December 31, 1997 and the statements of operations and deficiency of the deposit insurance fund and changes in financial position for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at December 31, 1997 and the results of its operations and the changes in its financial position for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles.



KPMG
Chartered Accountants

Toronto, Canada
January 28, 1998

Balance Sheet

December 31, 1997, with comparative figures for 1996 (in thousands of dollars)

	1997	1996
ASSETS		
Cash	\$ -	\$ 41
Accounts and interest receivable	118	178
Deposit insurance advances recoverable	904	2,356
Loan receivable	121	177
Real estate held for resale	1,200	1,200
Capital assets (net of accumulated amortization of \$2,270 (1996 - \$2,056))	497	557
	\$ 2,840	\$ 4,509
LIABILITIES		
Borrowings (note 3)	\$ 24,431	\$ 9,656
Payables and accruals	1,460	1,141
Notes payable	-	22,750
Accrual for deposit insurance losses (note 4)	27,177	29,231
Total Liabilities	53,068	62,778
Deficiency of the Deposit Insurance Fund	50,228	58,269
	\$ 2,840	\$ 4,509
Contingencies (note 9)		

See accompanying notes to financial statements

On behalf of the Board:



Director



Director

Statement of Operations and Deficiency of the Deposit Insurance Fund

Year ended December 31, 1997, with comparative figures for 1996 (in thousands of dollars)

	1997	1996
INCOME		
Premium Income	\$ 25,933	\$ 25,361
Other Income	370	103
	<u>26,303</u>	<u>25,464</u>
EXPENSES		
Provision for losses (note 4)	10,785	1,424
Salaries and benefits	4,101	3,638
Interest expense	807	1,156
Operating expense	3,608	3,356
Recovery of operating expense	(1,039)	(1,127)
	<u>18,262</u>	<u>8,447</u>
Excess of income over expenses	8,041	17,017
Deficiency of the Deposit Insurance Fund, beginning of year	<u>58,269</u>	<u>75,286</u>
Deficiency of the Deposit Insurance Fund, end of year	<u>\$ 50,228</u>	<u>\$ 58,269</u>

See accompanying notes to financial statements.

Statement of Changes in Financial Position

Year ended December 31, 1997, with comparative figures for 1996 (in thousands of dollars)

	1997	1996
Cash received from (applied to):		
Operations:		
Excess of income over expenses	\$ 8,041	\$ 17,017
Items charged to operations not affecting cash		
Provision for losses	10,785	1,424
Loss on disposal of capital assets	6	-
Amortization	325	236
	19,157	18,677
Changes in:		
Accounts and interest receivable	60	(24)
Loan receivable	56	(177)
Real estate held for resale	-	(1,200)
Payables and accruals	319	85
	435	(1,316)
	19,592	17,361
Financing and investing activities:		
Purchase of capital assets	(285)	(430)
Proceeds on sale of capital assets	14	6
Repayment of notes payable	(22,750)	-
	(23,021)	(424)
Deposit protection activities:		
Deposit insurance net advances	(11,387)	(5,040)
(Decrease) Increase in cash position	(14,816)	11,897
Cash position, beginning of year	(9,615)	(21,512)
Cash position, end of year	\$ (24,431)	\$ (9,615)

Cash position is defined as cash less borrowings.
See accompanying notes to financial statements

Notes to Financial Statements

Year ended December 31, 1997

General

Deposit Insurance Corporation of Ontario is a Corporation without share capital established under the provisions of the Credit Unions and Caisses Populaires Act.

The statutory objects of the Corporation under the Act are to:

- provide deposit insurance to depositors of member institutions
- act as stabilization authority for the credit union and caisse populaire system
- promote standards of sound business practices
- collect and publish statistics
- provide financial assistance to member institutions
- act as administrator of member institutions
- minimize deposit insurance risk and size of claims

The Act empowers the Corporation to assess its member institutions to meet the Corporation's requirements for insurance funding and administrative costs. The Corporation establishes its premium levy annually. The established premium levy is submitted to the government of Ontario for review and incorporation into the regulations through appropriate amendments as necessary.

1. Going concern assumption:

These financial statements have been prepared on the going concern basis, which assumes that assets will be realized and liabilities and obligations will be discharged in the normal course of business. The application of the going concern concept is dependent upon the Corporation's ability to obtain sufficient additional financial resources to meet its liabilities. The Corporation's borrowings are guaranteed by the Minister's guarantee on behalf of the Province of Ontario. The guarantee is for a maximum of \$75 million and expires December 31, 2001. The Province of Ontario charges guarantee fees based on one-half of one per cent of the average end of day balance outstanding of any debt obligation subject to the Minister's guarantee.

2. Summary Of Significant Accounting Policies:

These financial statements have been prepared in accordance with generally accepted accounting principles. These financial statements do not reflect the assets, liabilities or operations of credit unions or caisses populaires where the Corporation has been appointed liquidator.

(a) Premium income:

Premiums are based on insured deposits held by member institutions. Premium income is recognized when billed.

(b) Provision for losses:

The provision for losses includes allowances against deposit insurance advances and an accrual for losses for which advances have not been made at the balance sheet date.

Funds advanced in respect of deposit insurance and loans to member institutions are initially recorded at cost. Deposit insurance advances recoverable are presented on the balance sheet net of allowances thereon.

The accrual for deposit insurance losses includes both provisions for specific losses and a general provision for losses.

Specific provisions for losses in respect of insured deposits are estimated by management and recorded at the time that member institutions are known to have become insolvent or when other conditions exist that will likely result in losses to the Corporation.

The general provision for losses reflects management's best estimate of losses on insured deposits arising from the inherent risk in the credit union/caisse populaire system. The provision is established by assessing the aggregate risk in member institutions based on current market and economic conditions, the likelihood of losses and the application of historic loss experience. Future economic conditions are not predictable with certainty and actual losses may vary, perhaps substantially, from management's estimates.

(c) Pension costs:

Earnings are charged with the cost of pension benefits earned by employees as services are rendered. Pension expense is determined using management's best estimates of expected investment yields, wage and salary escalation, mortality rates, terminations and retirement ages. Adjustments arising from pension plan amendments, experience gains and losses, and assumption changes are amortized to earnings over the average remaining service lives of the members.

Any difference between pension expense (determined on an accounting basis) and funding (as required by regulatory authorities) is reflected as either a deferred charge or an accrual for pension costs.

(d) Real estate held for resale:

The real estate was acquired in 1996 to facilitate the amalgamation of two credit unions. The real estate has been recorded at cost which does not exceed management's best estimate of fair market value.

(e) Capital assets:

These are recorded at cost. Amortization of furniture and equipment is provided by the diminishing-balance method at the rate of 20 per cent per annum.

Computer and related equipment and software are amortized over three years on a straight-line basis. Leasehold improvements are amortized on a straight-line basis over the term of the lease.

(f) Leases:

Leases are classified as either capital or operating. A lease which transfers substantially all the benefits and risks incidental to ownership of property is accounted for as if it were an acquisition of an asset and the incurrence of an obligation at the inception of the lease. All other leases are accounted for as operating leases wherein rental payments are charged to earnings as incurred.

3. Borrowings:

The Corporation has obtained revolving credit facilities, approved by the Ontario Financing Authority, which administers the Minister's guarantee, as follows:

	Maximum Credit Available	Outstanding as at Dec 31, 1997
	<i>(thousands)</i>	
Canadian Chartered Bank <i>(at Bankers' Acceptances rates plus 14 basis points)</i>	\$ 25,000	\$ 4,586
Credit Union Central of Ontario <i>(at Bankers' Acceptances rates plus 14 basis points)</i>	\$ 20,000	\$ 19,845
	\$ 45,000	\$ 24,431

The borrowings are guaranteed by the Minister's guarantee on behalf of the province of Ontario.

4. Accrual for deposit insurance losses:

The provision for losses includes specific provisions for known or likely losses from specific member institutions and a general provision for losses not identified with specific institutions. That portion of the provision for losses recorded in the year and in previous years which has not yet required payment by the Corporation is shown in liabilities on the balance sheet as accrual for deposit insurance losses.

	1997	1996
	<i>(thousands)</i>	
Accrual for deposit insurance losses beginning of year	\$ 29,231	\$ 33,718
Changes in respect of member institutions where a loss was identified in the current year :		
- Increase in deposit insurance advance recoverable	35	15
- Provision for losses	13,555	2,255
Changes in respect of member institutions where a loss was identified in prior years:		
- Decrease in deposit insurance advance recoverable	(1,487)	(886)
- Provision for losses	(2,770)	(831)
	38,564	34,271
Net deposit insurance claims	11,387	5,040
Accrual for deposit insurance losses end of year	\$ 27,177	\$ 29,231

The general provision for losses included in the accrual for deposit insurance losses amounted to \$4,000,000 (1996 - \$4,000,000).

The corporation has provided deficiency coverage agreements to two credit unions to facilitate the merger of one credit union and the sale of assets of another. These agreements provide protection to the acquiring credit unions in the event that a portion of the principal and income on certain commercial and retail loans is at risk. The agreements provide for a total of \$3.3 million of coverage. These amounts are fully provided in the accrual for deposit insurance losses. The coverage is in force on a diminishing basis for four years from the date of the agreement. A fee of one per cent per annum on the diminishing balance is payable by these credit unions to cover the cost of administering the agreements.

5. Lease Commitments:

During the year, the Corporation renegotiated a lease on its current premises. The new lease replaced the former ten-year lease which would have ended August 1, 1998. The new lease is for the term commencing January 1, 1998 and ending August 5, 2007. The future minimum rent is \$123,000 for years one to five and \$140,000 for years six to ten. In addition, the Corporation is required to pay property taxes and common area maintenance costs.

6. Income Taxes:

The Corporation is subject to income taxes under the Income Tax Act. It has accumulated losses for income tax purposes of \$53,960,000. They expire as follows:

Originating Taxation Year	Expiring Taxation Year	Amount (thousands)
1991	1998	\$ 9,919
1992	1999	8,242
1993	2000	7,178
1994	2001	6,619
1995	2002	6,987
1996	2003	7,566
1997	2004	7,449
		\$ 53,960

Potential tax benefits resulting from these business losses have not been recognized in the financial statements.

7. Pension Plan:

The Corporation has a defined benefit pension plan. The estimated value of the pension fund assets at December 31, 1997 is \$2,385,000 (1996 - \$2,343,000) and the estimated actuarial present value of accrued pension benefits is \$1,854,000 (1996 - \$1,666,000). Defined benefit pension plan expense included in the statement of operations was \$165,000 (1996 - \$244,000). The difference in the amount expensed and the funding contributions has been reflected in the balance sheet as an accrual for pension costs \$78,000 (1996 - Nil). The plan is fully funded on an actuarial basis.

8. Directors' Expense:

During the year the directors received an aggregate remuneration of \$110,000 (1996 - \$120,000). Total directors' expense including the remuneration was \$165,000 (1996 - \$180,000).

9. Contingencies:

The Corporation is subject to various legal actions brought against it in the normal course of business, when acting in the capacity of administrator or liquidator. It is the view of the Corporation's management that these actions will be successfully defended. Accordingly, no provisions have been made in these financial statements.

10. Fair Value Disclosure:

The fair value of financial assets and liabilities which include cash, accounts and interest receivable, loan receivable, borrowings, payables and accruals, and notes payable approximate their carrying amounts.

The fair value of deposit insurance advances recoverable and accrual for deposit insurance losses have been omitted because it is not practicable to determine fair value with sufficient reliability.

11. Compensation:

The following information was furnished in compliance with the *Public Sector Salary Disclosure Act, 1996*.

Employee	Position held	Compensation	Taxable Benefits
Baksh, Badrudeen	Vice President (Retired)	\$130,949*	\$2,946
Brydges, Barry	Vice President Stab. Services	\$107,567	\$6,804
Foster, C. William D.	Vice President Asset Management & Recoveries	\$119,935	\$9,799
Poprawa, Andrew	President and CEO	\$154,681	\$8,599

* Includes payments on retirement.

Corporation's Report on Liquidations

It is the responsibility of the liquidator of a member institution to maximize the recovery of the assets of the member institution in dissolution for the benefit of all creditors. The Deposit Insurance Corporation of Ontario (DICO) is usually the largest unsecured creditor of a dissolved member institution. In this regard, DICO has a direct interest in ensuring that the liquidator's duties and responsibilities are managed in an efficient, cost effective manner. DICO, in its capacity as liquidator, employs internal resources for the purpose of collecting, monitoring and realizing on the assets of member institutions in liquidation.

As the largest unsecured creditor in most instances, DICO can best manage its losses by directly controlling the liquidation process. Through direct control and management, DICO can also protect neighbouring member institutions from any potential loss of confidence.

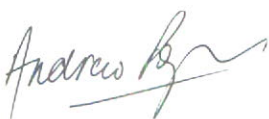
Under the Credit Unions and Caisses Populaires Act, 1994, the liquidator is required to prepare a statement of affairs at the date of liquidation. It is DICO's practice as liquidator to commission independent accountants to prepare such statements of affairs. To minimize liquidation costs and avoid any potential delay in conducting the liquidation,

DICO does not require that these statements of affairs be audited. Consequently, in the absence of opening audited financial information, the liquidator's auditors, KPMG, qualify their report on the results of DICO's activities as liquidator.

During the year, DICO as liquidator took possession and control of five member institutions with reported combined assets with a book value of \$2.9 million before provisions. The unaudited financial statements received from the independent accountants indicated that the net book value of the assets, after provisions for loan losses, of the five member institutions was \$1.9 million. Total claims against these assets as at dissolution date were \$3.0 million.

In 1997, DICO recovered \$4.0 million from the liquidation of assets and paid liquidation costs and creditors' claims totalling \$4.3 million. In certain cases, assets are sold on a going concern basis to another member institution for which payment is made by the assumption of an equal value of depositor claims.

As at December 31, 1997, the book value of the combined assets remaining to be liquidated totalled \$15.6 million. The vast majority of these assets represent impaired loans. Accordingly, the estimated recoveries on these assets will be significantly below the amounts recorded. Management's best estimate of these future recoveries is \$2.4 million.



Andrew Poprawa
President & CEO



C.W.D. Foster
*Vice President,
Asset Management
& Recoveries*

Auditor's Report



To the Board of Directors of Deposit Insurance Corporation of Ontario

We have audited the statement of combined assets and creditors' claims as at December 31, 1997 under the control of Deposit Insurance Corporation of Ontario as liquidator and the statement of changes in combined assets and creditors' claims for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

Except as explained in the following paragraph, we conducted our audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

Upon appointment as liquidator of a credit union or caisse populaire, the Corporation engages independent accountants to prepare an unaudited statement of affairs which sets out the assets and creditors' claims as at the date of commencement of the liquidation. As the statements of affairs are unaudited, we are unable to verify whether the books and records of the credit unions/caisses populaires are complete and accurate at the commencement of liquidation.

In our opinion, except for the effect of adjustments, if any, which we might have determined to be necessary had we been able to verify the assets and creditors' claims taken under the control of the Corporation at the commencement of liquidation, these financial statements present fairly, in all material respects, the combined assets and creditors' claims under the control of the Corporation as liquidator as at December 31, 1997 and the changes in the combined assets and creditors' claims for the year then ended in accordance with the basis of accounting disclosed in note 1.



Chartered Accountants
Toronto, Canada
January 28, 1998

Deposit Insurance Corporation of Ontario as Liquidator

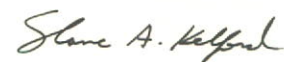
Statement of Combined Assets and Creditors' Claims under the Control of the Corporation as Liquidator

December 31, 1997, with comparative figures for 1996 (in thousands of dollars)

	1997	1996
ASSETS		
Cash	\$ 3	\$ 84
Loans, at gross book value	14,633	15,821
Investments and other assets	103	485
Real estate held for sale	846	955
	<u>\$ 15,585</u>	<u>\$ 17,345</u>
CREDITORS' CLAIMS		
Deposit Insurance Corporation of Ontario (Note 2)	\$ 49,358	\$ 51,100
Deposits	804	899
Other claims	190	698
Total creditors' claims	<u>\$ 50,352</u>	<u>\$ 52,697</u>

See accompanying notes to the Statement of combined assets and creditors' claims under the control of the Corporation as liquidator.

On behalf of the Board:



Director



Director

Statement of Changes in Combined Assets and Creditors' Claims

Year ended December 31, 1997 (in thousands of dollars)

	1997	1996
Cash received from (applied to):		
Operations:		
Recovery of assets from liquidation activities	\$ 3,987	\$ 6,157
Payment of creditors' claims and liquidation expenses	(4,340)	(3,573)
	<u>(353)</u>	<u>2,584</u>
Financing Activities:		
Liquidations Assumed:		
Assets as a result of new liquidations	(2,888)	(2,870)
Liabilities as a result of new liquidations	3,026	3,037
Adjustment for uncollectable loans removed during the year	289	-
Net recoveries to the deposit insurer	(430)	(3,388)
	<u>(3)</u>	<u>(3,221)</u>
Cash received as a result of new liquidations	275	262
	<u>272</u>	<u>(2,959)</u>
Decrease in cash position	(81)	(375)
Cash position, beginning of year	84	459
Cash position, end of year	<u>\$ 3</u>	<u>\$ 84</u>

See accompanying notes to the statement of combined assets and creditors' claims under the control of the Corporation as liquidator.

Notes to Statement of Combined Assets and Creditors' Claims under the Control of the Corporation as Liquidator

Year Ended December 31, 1997

Deposit Insurance Corporation of Ontario (the "Corporation") has been appointed liquidator of credit unions and caisses populaires. In this capacity, the Corporation is responsible for the individual liquidation of a member institution's assets in an orderly manner and applying the proceeds towards the claims of its creditors. These financial statements are a combination of the financial statements of 68 (1996-75) credit unions and caisses populaires currently in liquidation, each liquidation being carried out as a separate legal proceeding.

1. Significant accounting policies:

(a) Basis of presentation:

These statements of combined assets and creditors' claims and changes in combined assets and creditors' claims under the control of the Corporation are prepared on the basis of accounting disclosed in these notes. Upon commencement of liquidation of a credit union/caisse populaire, its financial statements cease to be prepared on a going concern basis and all transactions are recorded on a cash basis.

These financial statements present the combined assets and creditors' claims of all the credit unions and caisses populaires currently being liquidated by the Corporation. *The reader of this statement is cautioned that this statement is not prepared in accordance with generally accepted accounting principles and the amount of assets under the control of the Corporation does not purport to be the expected recoverable amount or their fair value.*

(b) Loans:

Loans are recorded at the book value of the outstanding amount at the date of liquidation less cash received for the principal payments in the liquidation period. No allowance for loan losses has been recorded and no attempt has been made to estimate the net recoverable amount from loans.

Due to their nature, a substantial portion of the loans are considered impaired, as there is doubt about the timely collection of principal and interest in full.

(c) Investments and other assets:

Investments and other assets are stated at their book values as at the date of liquidation.

(d) Real estate held for sale:

Real estate is stated at the net book value as recorded at the date of liquidation. Depreciation is not recorded.

(e) Creditors' Claims:

The Deposit Insurance Corporation of Ontario (DICO) insures deposits of members of credit unions and caisses populaires to the statutory limit. In the event of the liquidation of a member institution, the Corporation pays insured depositors and thus assumes the depositors' claims against the assets of the credit unions and caisses populaires in liquidation. The amounts owing to DICO represent the Corporation's claims against the assets of 68 (1996-75) credit unions and caisses populaires currently in liquidation.

(f) Contingencies:

Certain credit unions/caisses populaires in liquidation are plaintiffs or defendants in lawsuits. No accruals have been made for any costs or losses which may occur as a result of these actions.

2. Creditors' Claims:

The Corporation's claims changed from the prior year as follows:

	1997	1996
	<i>(in thousands of dollars)</i>	
Corporation's claims, beginning of year	\$ 51,100	\$79,290
Unsatisfied claims of DICO upon completion of liquidation*	(1,739)	(24,969)
Financing activities	(3)	(3,221)
Corporation's claims, end of year	<u>\$49,358</u>	<u>\$51,100</u>

*During the year 1997, DICO's unsatisfied claims against 12 credit unions were removed from the financial statements upon the completion of the liquidation as it was determined that there would be no further realization on these credit unions' assets.

Advisory Committees

Performance Analysis Advisory Committee

Function and Responsibilities:

- Advice on matters related to the gathering and dissemination of member institution financial condition and performance information, and the use of DICO's member institution data base;
- Ways and means of optimizing the use of system reports;
- Information required by users, including its frequency;
- Ways and means of capturing data and distributing output;
- Allocation to users of the costs of analysis and reporting;
- Medium and long range endorsement of developments in the use of information technology.

Members:

Stephen Bell, HEPCOE Credit Union Limited
Normand Demers, Caisse populaire d'Earlton Limitée
John Ebsary, Ottawa Carleton Education Credit Union Limited
Josée Gallant, Civil Service Co-operative Credit Society Limited
Michel Gingras, Caisse populaire d'Alfred Limitée
Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario
Barry Scoulding, Niagara Credit Union Limited
Nardeo Sham, Ministry of Finance
Dale Steeves, Southwest Region Credit Union Limited
Dorothy Watson, Credit Union Central of Ontario

Sound Business and Financial Practices Advisory Committee

Function and Responsibilities:

Review and provide comments and input on:

- Draft standards and guidelines on sound business and financial practices;

- Methods for the effective delivery, implementation and enforcement of standards and the Handbook;
- Methods by which users can be trained to optimize the use of standards and the Handbook.

Members:

Pierre Chartier, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.
Ron Dias, Ministry of Finance
Janis Evans, Rideau/St. Lawrence Savings & Credit Union Limited
Owen Jackson, Hamilton Teachers' Credit Union Limited
Denis Laframboise, Caisse populaire Trillium Inc.
Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario
Douglas McKee, Peel Sheridan Dufferin Educational Credit Union Limited
Jim Mitchell, HEPCOE Credit Union Limited
Illka Ovaska, Bay Credit Union Limited
Paul Tremblay, Caisse populaire de Pointe-aux-Roches Limitée
Bert Whitmell, Arnstein Community Credit Union Limited

Stabilization Advisory Committee

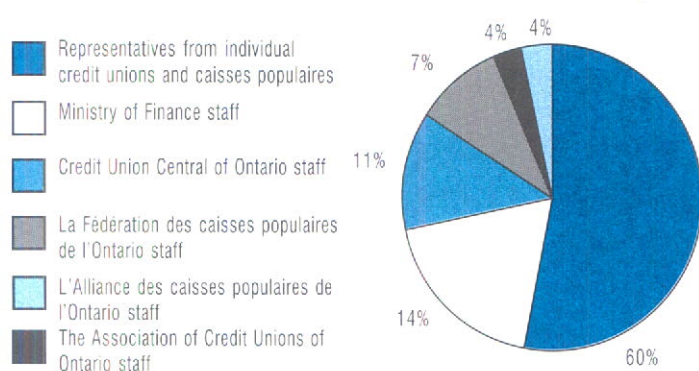
Function and Responsibilities:

- Review standards and guidelines with respect to stabilization activities;
- Review and provide input on methods for the effective delivery, implementation and enforcement of stabilization programs.

Members:

Fernand Bidal, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.
Émile Filion, L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario
Jonathan Guss, Credit Union Central of Ontario
John Harper, Ministry of Finance
Sean G. Jackson, Niagara Credit Union Limited
Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario
Luba Mycak, Ministry of Finance
Michel Paulin, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.
Tom Robins, Association of Credit Unions of Ontario
Gary Seveny, Civil Service Co-operative Credit Society Limited

DICO Advisory Committees Membership



PROTECTION • SÉCURITÉ • STABILITÉ



**Société ontarienne
d'assurance-dépôts**

Rapport annuel

1 9 9 7

Société ontarienne d'assurance-dépôts

Bureaux:

4711, rue Yonge, bureau 700

North York (Ontario)

M2N 6K8

(416) 325-9444

1-800-268-6653 sans frais d'interurbain

TÉLÉCOPIEUR: (416) 325-9722

SITE INTERNET <http://www.soad.com>

Courrier électronique: soad@soad.com

Table des matières

Lettre d'accompagnement	1
Mission, vision, valeurs	2
Message du président du Conseil	3
Conseil d'administration	5
Sous-comités du Conseil	6
Exploitation de la Société	7
Responsabilité de la direction	13
Rapport des vérificateurs	13
Bilan	14
État des résultats d'exploitation et de l'insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts	15
État de l'évolution de la situation financière	16
Notes afférentes aux états financiers	17
Rapport de la Société sur les liquidations	19
Rapport des vérificateurs	20
État cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous le contrôle de la Société en tant que liquidateur	21
État cumulé de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers	22
Notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous le contrôle de la Société en qualité de liquidateur	23
Comités consultatifs	24

Publications de la SOAD

- Brochure d'information: *Programme d'inspections de stabilisation*
- Comment vos dépôts sont-ils assurés?
- Communiqués au mouvement
- DIALOGUE : Bulletin des Saines pratiques
commerciales et financières
- Guide des saines pratiques commerciales et financières
- Plan d'entreprise 1997 à 2001
- Rapport annuel





Shane A. Kelford
Chair of the Board

Président du Conseil d'administration

Le 30 avril 1998

L'honorable Ernie Eves
Ministre des Finances
Édifice Frost Sud, 7^e étage
7, Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, ainsi qu'au Directeur des caisses populaires, le Rapport annuel de la Société ontarienne d'assurance-dépôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



MISSION

PROTÉGER LES DÉPOSANTS

VISION

Encadrer le mouvement des caisses populaires et credit unions de l'Ontario en assurant la protection des déposants, en consolidant la stabilité financière et en travaillant en collaboration avec les intervenants.

VALEURS

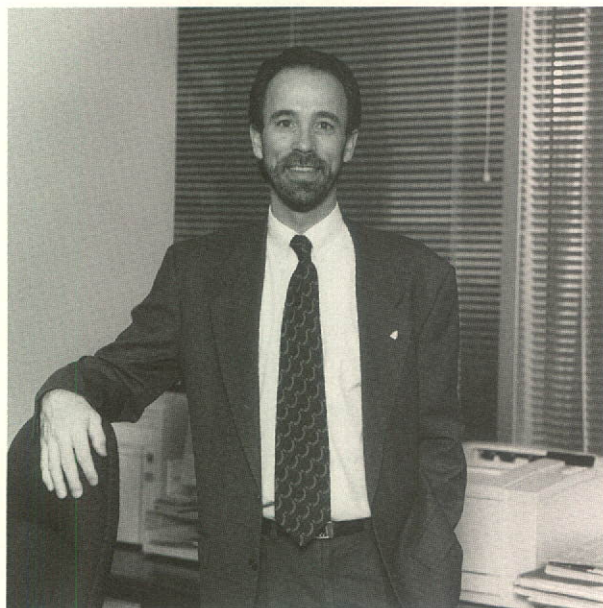
Nous nous efforcerons dans toutes nos activités à :

- Agir avec professionnalisme et intégrité
- Offrir une valeur ajoutée
- Être proactif et innovateur
- Reconnaître et respecter les principes, valeurs et diversité au sein du mouvement des caisses populaires/credit unions
- Collaborer avec les intervenants
- Respecter la diversité et reconnaître l'importance de notre personnel
- Assurer un milieu de travail où le personnel est traité avec équité, offrant la possibilité et la motivation nécessaires à leur plein épanouissement

LE PERSONNEL DE LA SOAD

Ahing, Gary	Chinoy, Aamir	Ingram, Lori	Myles, Joyce
Amoah, Kwabena	Dale, Richard	Khoja, Yasmin	Nadon, Lori
Asare, Isobel	Daoust, Gerry	Kingston, Tom	Pianezza, Danny
Atanassova, Liliana	Dejean, Jeff	Kokaliaris, Steve	Poprawa, Andy
Barber, Adrienne	Denison, Judi	Lalonde, Joel	Ruano, Mercedes
Barr, Vera	D'Errico, Tony	Long, Michael	Schrattner, Carole
Berzins, Elmer	Edmison, Bob	Luk, Peter	Stodler, Debbie
Blair, Robert	Ennis, Michèle	Luskin, Peter	St-Germain, Marie
Brachman, Alla	Foster, Bill	Mansfield, Lesley	Tambosso, Donna
Brydges, Barry	Fraser, Leslie	Maxwell, Jim	White, Michael
Burgman, John	Gheorghe, Carmen	McLeary, Alana	White, Richard
Caivano, David	Haslett, Sharon	McQuade, Bryan	Wong, Chia Choon
Charbonneau, Bob	Hutton, John	Merrifield, David	Yu, Winnie

Message du président du Conseil



Shane Kelford, président du Conseil d'administration

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a achevé sa 20^e année de services tout en accomplissant sa mission – protéger les déposants des caisses populaires et credit unions en Ontario. La SOAD est fière de son dossier impeccable – aucun déposant n'a jamais subi une perte de ses dépôts auprès d'un établissement membre, dans la province, depuis que la SOAD a vu le jour en mars 1977.

Tout au long de l'année, la SOAD a continué à cultiver des relations de travail durables à la fois avec l'industrie et le gouvernement. Ceci l'a aidée à cerner les enjeux qui préoccupent le secteur coopératif et à perfectionner davantage ses programmes d'évaluation et de gestion des risques. L'instauration du Règlement n° 5 de la SOAD sur les Normes de saines pratiques commerciales et financières a été accomplie grâce à l'apport et au soutien considérable de l'industrie.

Malgré une importante perte survenue dans un établissement membre, la SOAD a réalisé des progrès appréciables dans la réduction du déficit accumulé, qui est passé de 58,3 à 50,2 millions de dollars en 1997. La Société garde le cap sur son objectif d'éliminer le déficit avant l'an 2001.

Les taux de prime et la garantie d'assurance continuent d'être des enjeux qui préoccupent les établissements membres de la SOAD. Le Conseil de la Société est très conscient de l'effet des primes d'assurance élevées sur la capacité des caisses populaires et credit unions à faire face à la concurrence dans les marchés financiers d'aujourd'hui. La situation déficitaire du fonds d'assurance limite les options dont dispose la Société pour réduire en même temps le déficit et les primes. Cependant, la SOAD examinera son dossier de pertes et, si elle dépasse ses objectifs de réduction du déficit dans l'avenir, elle envisagera d'accorder des remises de prime partielles.

En mars 1997, la SOAD a tenu sa première réunion d'information. La Société a profité de cette occasion pour communiquer aux intervenants ses orientations stratégiques, faire le bilan des résultats d'exploitation, permettre aux participants de poser des questions et rencontrer les membres du Conseil et du personnel de la SOAD. L'excellent taux de participation des représentants de l'industrie, des conseils et de la direction des établissements membres témoigne de la nécessité, pour la SOAD, de continuer à rendre compte en public à ses partenaires. Cette tradition se poursuivra avec la tenue de la deuxième réunion d'information annuelle de la SOAD, prévue pour le 26 mars 1998, à Toronto.

Au début de 1997, la SOAD a publié son plan quinquennal opérationnel et financier, qui donne les grandes lignes de ses initiatives stratégiques essentielles et renseigne les membres sur les progrès accomplis dans l'atteinte de ces objectifs. Ce plan sera mis à jour, s'il y a lieu, afin qu'il demeure actuel et pertinent.

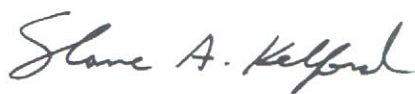
Au cours de 1997, des changements considérables ont eu lieu au sein du Conseil de la SOAD. La Société tient à remercier les membres qui ont pris leur retraite, pour leur dévouement, leur clairvoyance et leur leadership au cours de ces dernières années, tandis que la SOAD réalignait ses orientations en vertu de la nouvelle Loi. Ce sont : Lili-Ann Renaud-Foster (présidente sortante), Gilles Bisson, Terry Campbell, André Claude et Rosemary O'Connor. Ces membres du Conseil lui ont laissé en héritage des orientations claires, une administration générale dynamique et des relations constructives avec les partenaires de la Société.

La SOAD a également le plaisir d'accueillir six nouveaux membres au Conseil : Gaëtan Allaire, Margaret McNee, J. Bernard Marcil, Bruce Neville, Heather Nicol et Jim Poirier. Leur connaissance du mouvement ontarien et la diversité de leurs compétences assureront que la SOAD continuera de poursuivre des orientations stratégiques vigoureuses.

Le Conseil exprime ses remerciements à la direction et au personnel de la SOAD pour leur appui continu. Tous méritent des éloges pour leurs hautes normes de professionnalisme et leur engagement envers la stabilité financière des caisses populaires et credit unions de l'Ontario.

La SOAD envisage l'année 1998 avec optimisme. Elle a confiance que les programmes d'identification et de gestion des risques qui, pour la plupart, sont maintenant en place, contribueront à réduire les pertes du mouvement dans les années à venir. L'amélioration des niveaux de capital du mouvement et la mise en œuvre des Normes de saines pratiques commerciales et financières par les établissements membres, constituent une solide protection de première ligne pour les déposants. Le Conseil et la direction de la SOAD demeurent fidèles à leur mission de soutien efficace au mouvement des caisses populaires et credit unions de l'Ontario.

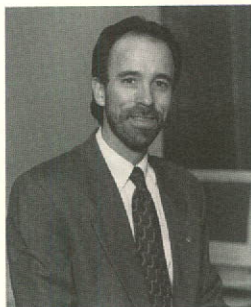
Au nom du Conseil d'administration,



Shane A. Kelford

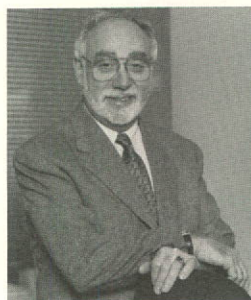
Président

Conseil d'administration



Shane A. Kelford, président

M. Kelford exerce le droit chez Howard, Ryan, Kelford & Knott, avocats, à Smiths Falls. Il enseigne également le droit des compagnies financières à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Il a occupé le poste d'adjoint à la Division des politiques, au ministère des Institutions financières et au ministère des Finances de l'Ontario, et a été membre du Groupe de travail ontarien sur la réglementation des valeurs mobilières. Il était également un ancien associé chez Blake, Cassels & Graydon, avocats, à Toronto.



Gaëtan Allaire

M. Allaire est un expert et un professionnel de l'immobilier. Outre son expérience dans les domaines de la comptabilité et des finances, il a œuvré au sein de divers organismes communautaires et professionnels. Il a été le directeur général de l'Alliance des caisses populaires de l'Ontario Ltée. de 1985 à 1987, et siège au conseil de CUMIS ainsi qu'à celui de Caisse populaire de la North Bay Ltée.



Beth Atcheson

Mme Atcheson, maintenant experte-conseil, était auparavant directrice des services financiers, Direction des politiques, du ministère des Finances de l'Ontario. Avant de débiter dans la Fonction publique en 1988, elle exerçait le droit des entreprises, à Toronto, se spécialisant dans le domaine des institutions financières. Elle a été membre de divers conseils d'administration dans le secteur privé et a participé activement à diverses associations pour l'égalité des femmes.



David A. Lemmon

M. Lemmon est président de Savoyard Consultants Inc., firme d'experts-conseils spécialisée dans

l'élaboration de plans de gestion stratégique, de projets de rationalisation des portefeuilles d'actif, en particulier ceux des sociétés immobilières en détresse. Son expérience des affaires englobe des responsabilités à titre de chef de direction dans le secteur de l'entreprise, alliant le savoir-faire en gestion stratégique.



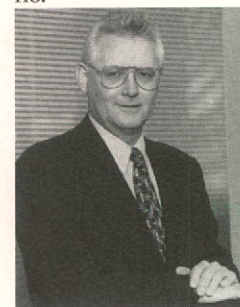
J. Bernard Marcil, FCA

M. Marcil a été, jusqu'à son départ à la retraite en 1994, membre cofondateur du cabinet d'experts-comptables Marcil, Lavallée, Loyer & Associés. La firme Marcil, Lavallée, Loyer & Associés agit à titre de vérificateur auprès d'un grand nombre de caisses populaires. Outre ses fonctions de membre de plusieurs organismes professionnels et communautaires, M. Marcil siège au conseil d'administration de divers entreprises dans les domaines de l'assurance, des placements et de la haute technologie.



Margaret McNee

Mme McNee est une associée à la firme McMillan Binch, à Toronto où elle exerce le droit surtout dans les domaines des valeurs mobilières et des sociétés. Elle a été détachée auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, Direction du financement des entreprises, où elle a contribué à divers projets de politiques d'avril 1990 à juin 1991. En 1994, elle a exercé la fonction d'experte-conseil à la Direction des politiques en matière de services financiers, au ministère des Finances de l'Ontario.



Bruce Neville

M. Neville possède une vaste expérience dans les domaines de l'entreprise, du gouvernement et du mouvement des caisses populaires et credit unions. Il est actuellement expert-conseil principal chez Nexus Actuarial Consultants Limited, société constituée sous le régime de la loi fédérale, spécialisée dans la prestation de services de conseil sur les aspects financiers et systémiques de l'indemnisation des accidents du travail. M. Neville a

siégé au Conseil de Credit Union Central of Ontario de 1988 à 1991.



Heather Nicol

Mme Nicol est actuellement vice-présidente et directrice des services bancaires d'investissement de TD Securities Inc. Elle a œuvré pendant neuf ans dans le secteur de la finance des sociétés, des services bancaires d'investissement et de conseil. Son expérience s'étend également aux technologies des systèmes. Elle est active au sein d'organismes communautaires et d'œuvres de charité.



Jim Poirier

M. Poirier occupe le poste de Bishop of Canada for the Reorganized Church of Jesus Christ of Latter Day Saints, depuis juillet 1996. Avant de devenir membre de cette église, Jim a travaillé dans le domaine de la gestion des credit unions et il a exercé la fonction de vice-président de direction au développement des services financiers de détail au Credit Union Central of Canada (l'association professionnelle nationale pour les credit unions).



Alan Ross, FCA

Monsieur Ross a occupé plusieurs postes de cadre au sein de la Fonction publique fédérale, notamment celui de sous-ministre adjoint principal au ministère des Approvisionnements et Services, fonction qu'il a exercée jusqu'à son départ à la retraite. Il a siégé au conseil de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario. Il est ancien président du conseil d'administration de la Coopérative de crédit du service civil et ancien président de l'Institut de gestion financière. Il a pris une part active à des projets communautaires, notamment à titre de sous-préfet, comté de March, et président de la Kanata Community Association.

Sous-comités du Conseil

(au 31 décembre 1997)

Comité de vérification et finances

Ce comité étudie les recommandations formulées par les vérificateurs externes et les examinateurs du ministère des Finances au sujet des contrôles et procédures internes, et veille à la prise de mesures appropriées. Le comité révisé également les états financiers vérifiés de la Société pour formuler ensuite des recommandations au Conseil d'administration.

- David A. Lemmon, *président*
- Heather Nicol
- Margaret McNee
- Shane A. Kelford, membre d'office

Comité des politiques générales

Ce comité étudie les enjeux relevant de la politique générale, les règlements et principes directeurs qui influent sur l'administration de la Société, et formule des recommandations au Conseil. Le comité agit également à titre de coordonnateur du Conseil pour des projets spéciaux comme la planification stratégique d'entreprise.

- Shane A. Kelford, *président*
- Beth Atcheson
- David A. Lemmon
- Alan Ross

Comité des ressources humaines

Ce comité exerce un rôle consultatif dans la mise en oeuvre des politiques concernant les salaires et les avantages sociaux des employés de la Société et les questions connexes. En outre, il étudie les changements proposés dans ces domaines et formule des recommandations pertinentes au Conseil d'administration.

- Beth Atcheson, *présidente*
- Gaëtan Allaire
- Jim Poirier
- Shane A. Kelford, membre d'office

Comité de gestion du risque

Ce comité examine le rapport sur l'exposition au risque d'assurance-dépôts de la Société, et formule des recommandations au Conseil concernant les politiques, programmes et lignes directrices en matière d'évaluation et de gestion du risque.

- Alan Ross, *président*
- Bruce Neville
- J. Bernard Marcil
- Shane A. Kelford, membre d'office

Exploitation de la Société



De gauche à droite :

Robert Charbonneau, *Vice-président, Assurance*

Andrew Poprawa, *Président et chef de la direction*

C. William D. Foster, *Vice-président, Gestion de l'actif et recouvrements*

Yasmin Khoja, *Ajointe de direction*

James Maxwell, *Chef de l'administration et des finances*

Barry Brydges, *Vice-président, Supervision*

John Burgman, *Chef de l'information*

La SOAD a le plaisir d'annoncer que, malgré plusieurs défis au cours de 1997, la Société a continué à progresser dans l'atteinte de ses principaux objectifs stratégiques.

Au cours de 1997, la SOAD a amélioré ses capacités en matière d'identification et de gestion des risques. Pour ce faire, elle a raffiné ses programmes de surveillance et d'inspection, mis la dernière main au règlement administratif sur les Normes de saines pratiques commerciales et financières, et maintenu une étroite collaboration avec ses partenaires au sein de l'industrie et du gouvernement.

Le plan stratégique de la Société, mis sur pied et perfectionné au cours des trois dernières années, est centré sur les cinq objectifs stratégiques suivants :

Éliminer le déficit accumulé avant l'an 2001

À la fin de 1997, le déficit accumulé de la Société s'établissait à 50,2 millions de dollars, comparativement à l'objectif de 45,7 millions de dollars qu'elle s'était fixé à l'origine. Malgré une incidence de pertes plus élevées que prévu en 1997, et l'absence de croissance du revenu de primes, la SOAD n'est pas en retard sur son objectif d'éliminer le déficit accumulé avant l'an 2001.

À ce moment-là, l'objectif de la Société sera de constituer un Fonds de réserve d'assurance-dépôts convenable. Avant de prendre une décision finale concernant la taille du fonds éventuel proposé, le Conseil de la SOAD s'est engagé à tenir une vaste consultation à la fois avec les intervenants de l'industrie et du gouvernement.

Pertes en 1997

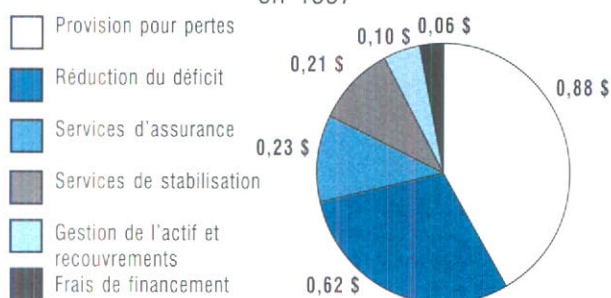
Au début de 1997, le Fonds de réserve d'assurance-dépôts a subi une importante perte due à la faillite de la Caisse populaire d'Iroquois Falls. Malgré l'ampleur de cette perte, les efforts proactifs visant à réduire le degré d'exposition au risque dans les établissements membres placés sous la supervision et l'administration de la SOAD, ont permis de ramener les pertes d'assurance nettes à 10,8 millions de dollars. Le ratio des pertes de la SOAD (pertes d'assurance exprimées en pourcentage du revenu de primes) pour 1997 s'élevait à 41,6 pour cent, par rapport à la prévision de 19 pour cent.

Primes

Il est essentiel que les taux de prime des établissements membres soient compétitifs dans le marché financier. Le taux en vigueur de 2,10 \$ pour 1 000 \$ de dépôts,

qui est la conséquence des pertes subies par le passé, ne pourra être réduit de façon appréciable qu'après l'effacement du déficit accumulé. Afin de résoudre les préoccupations du secteur sur divers enjeux entourant la garantie et les primes d'assurance, la SOAD a mis sur pied un Groupe d'étude sur l'assurance-dépôts en commun avec l'industrie au cours de 1997. Dans son Rapport d'étape I, ce groupe a étudié les divers aspects de la garantie d'assurance et du calcul des taux de prime. La SOAD compte examiner, en commun avec le gouvernement, les formules possibles de changement au cours du premier semestre de 1998.

Affectation de la prime de 2,10 \$ aux dépenses en 1997



Soutien financier

En juin 1997, la garantie de prêt offerte à la SOAD par le gouvernement provincial est arrivée à échéance. À la suite d'une consultation sectorielle, la province a prolongé la garantie de prêt pour une nouvelle période de cinq ans sur la base des prévisions de flux monétaires et de réduction du déficit de la SOAD.

À la fin de 1997, le total des emprunts de la SOAD auprès de Credit Union Central of Ontario et une autre institution financière était de 24,4 millions de dollars.

Évaluation et gestion proactive du risque d'assurance

Rendement du mouvement

Au cours de 1997, le mouvement ontarien a poursuivi sa tendance vers le regroupement par le biais des fusions, ce qui a eu pour résultat un plus petit nombre d'établissements membres possédant de plus fortes capacités financières et opérationnelles. À la fin de l'année, 407 caisses populaires et credit unions étaient en exploitation en Ontario, en baisse par rapport à 455 en 1996. Le total de l'actif au bilan du mouvement est resté pratiquement le même au cours de l'exercice.

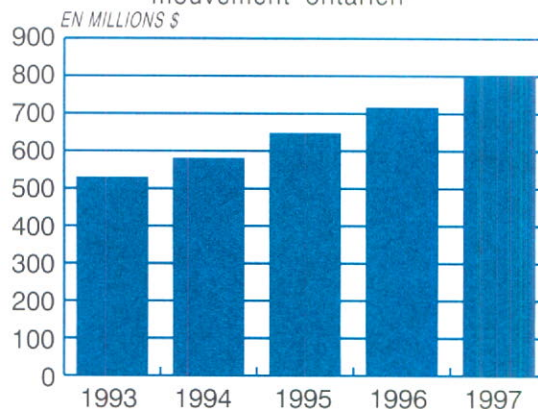
Au quatrième trimestre de 1997, le capital réglementaire global du mouvement atteignait 5,96 pour cent, en hausse par rapport à 5,31 pour cent en 1996. Cette augmentation a été réalisée, en partie, grâce aux nouvelles formes de constitution du capital de risque pratiquées par les établissements membres.

À la fin de 1997, 46 établissements membres continuaient à avancer sur la voie de la conformité totale avec les exigences minimales en matière de capital. La SOAD et le ministère des Finances travaillent en collaboration étroite avec ces établissements afin d'assurer que les conseils d'administration et directions mettent en œuvre des mesures opportunes pour respecter cette norme.

Les liquidités du mouvement ont diminué au cours du dernier exercice en raison de la demande accrue de prêts des sociétaires et du transfert de dépôts dans les fonds mutuels. Les niveaux de liquidité au sein du mouvement font l'objet d'une surveillance attentive afin d'assurer l'identification précoce des problèmes, le cas échéant, et leur solution satisfaisante.

Dans l'ensemble, la santé financière du mouvement s'est améliorée, tendance qui se maintiendra vraisemblablement tout au long de 1998.

Capital réglementaire au sein du mouvement ontarien



Normes de saines pratiques commerciales et financières

Un des principaux éléments du mandat de la SOAD consiste à établir et à promouvoir de saines pratiques commerciales et financières auprès de ses établissements membres. Au cours des 15 dernières années, le mouvement menait ses opérations en se fiant à un en-

semble facultatif de lignes directrices. Nombre de caisses populaires et credit unions les trouvaient utiles en raison des conseils qu'elles leur procuraient sur les problèmes de mesure et de gestion des risques. En 1997, à la suite d'une vaste consultation avec les intervenants de l'industrie et les fonctionnaires du ministère, la SOAD a adopté le Règlement n° 5 qui établissait des Normes de saines pratiques commerciales et financières à suivre par tous les établissements membres comme condition d'admissibilité à l'assurance-dépôts.

Le Règlement n° 5 fournit aux conseils des établissements membres des orientations claires sur les normes minimales à observer pour la gestion des caisses populaires/credit unions. Ces normes prescrivent, notamment, un mécanisme d'auto-évaluation (le Rapport d'auto-évaluation des établissements membres ou RAEM).

En commun avec l'industrie, la Société a continué à élaborer d'autres moyens de mise en œuvre pour aider les conseils d'administration et directions des établissements membres à appliquer ces normes. Des exemples de politiques ont été élaborés, en trois versions, permettant de résoudre les questions de complexité variable des divers types d'établissements du mouvement. Un Guide des administrateurs et un Manuel de référence sont actuellement en cours de rédaction.

Évaluation des risques

Afin d'assurer un moyen cohérent de mesure et de quantification des risques, la SOAD a recours à une version modifiée du CAMEL (Capital, qualité de l'Ac-

tif, Gestion, Bénéfice, Liquidités), méthode d'évaluation des risques utilisée par bien d'autres organismes d'assurance-dépôts, fonds de stabilisation et autorités réglementaires. Cette méthode d'évaluation permet à la SOAD de détecter des situations de risque élevé et de mobiliser les ressources voulues pour les gérer.

Gestion des risques

La *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* confère à la SOAD la faculté de travailler en commun, de diverses façons, avec les établissements membres à niveau de risque exceptionnellement élevé qui présentent une menace potentielle pour le fonds d'assurance. La Société a mis sur pied les programmes suivants : Administration, Solutions précoces et Supervision afin de réduire au minimum le risque de pertes d'assurance-dépôts.

Administration

Dans les situations à risque élevé, la SOAD a le pouvoir de procéder à la mise sous administration, par la Société, d'un établissement membre failli ou en faillite. Ceci permet à l'établissement de poursuivre ses activités de sorte que la Société puisse élaborer et mettre en œuvre la stratégie de solution la plus appropriée afin de minimiser la perte pour la SOAD. À la fin de 1997, huit établissements membres étaient sous administration par la Société. Le Conseil de la SOAD a approuvé des programmes de solution précis visant à recapitaliser les établissements à même le revenu ou au moyen d'émissions de capital, à trouver des partenaires convenables pour une fusion ou à liquider les affaires des établissements. L'avoir net des caisses populaires/



Personnel réseau, de gauche à droite :
Michèle Ennis, Alana McLeary, Leslie Fraser,
Tony D'Errico; absent : John Hutton

credit unions sous administration a augmenté d'environ 700 000 \$ au cours de l'exercice, réduisant ainsi le risque pour le fonds d'assurance.

Ainsi qu'il a été indiqué au début de ce rapport, le fonds d'assurance de la SOAD a subi une importante perte en 1997 suite à la faillite de la Caisse populaire d'Iroquois Falls. L'enquête sur cette faillite se poursuit. Tous les déposants ont été protégés, et la perte pour le fonds d'assurance-dépôts a été minimisée grâce aux mesures prises en concertation par la SOAD, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., l'Alliance des caisses populaires de l'Ontario Limitée, le ministère des Finances et d'autres chefs de file de l'industrie.

Vers la fin de 1997, la SOAD a facilité la vente des actifs de Simcoe Grey Credit Union Limited au moyen d'un contrat de prêts d'appoint en couverture de crédit, qui prévoit que les pertes imprévues sur les actifs acquis seront partagées avec la SOAD à concurrence d'un montant maximum. De tels accords permettent à la SOAD d'obtenir un prix initial plus élevé pour les actifs destinés à être vendus. En vertu de cette entente, l'acheteur paye la valeur intégrale des actifs faisant l'objet d'acquisition, tout en restant à l'abri des pertes imprévues pouvant survenir après la conclusion de la transaction. Cette stratégie de solution s'est avérée efficace pour la caisse populaire/credit union acheteuse, la SOAD et l'ensemble du mouvement. Grâce à des accords similaires, par le passé, il a été possible de réduire le coût de facilitation des fusions.

Recouvrements

Quand la Société est aux prises avec une perte subie par le fonds d'assurance, elle est obligée de déterminer s'il est possible ou non de la récupérer auprès d'autres parties. Dans certains cas, cela peut nécessiter le recours à des poursuites en recouvrement, intentées par les caisses populaires et credit unions sous administration ou en liquidation, à l'encontre de tierces parties. À la fin de 1997, plusieurs poursuites en recouvrement des pertes étaient en cours.

Dissolutions

Souvent, quand un établissement membre a cessé ses activités, la Société est désignée liquidateur de la succession. Le but principal est de maximiser la récupération des actifs des établissements en cours de

liquidation. À la fin de 1997, la SOAD gérait les affaires de 68 de ces établissements, remboursait les dépôts des sociétaires et s'occupait du recouvrement des prêts douteux d'un portefeuille. Au cours de l'exercice, la SOAD a récupéré plus de 4,0 millions de dollars d'actifs et mené à bien la liquidation définitive de dix établissements membres.

Améliorer la santé financière du mouvement au moyen d'activités de stabilisation

Inspections

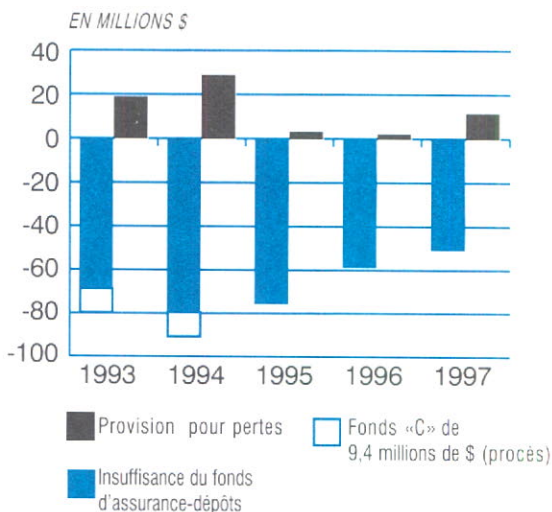
Pour qu'un programme d'évaluation des risques soit efficace, il doit comporter un élément d'inspection sur place. Au cours de 1997, le programme d'inspections sur place, lancé en 1996, a été élargi de façon à inclure un plus grand nombre d'établissements membres. Les résultats obtenus jusqu'à présent indiquent qu'un nombre considérable de ces établissements ont besoin d'accorder une attention particulière aux problèmes opérationnels, comme la documentation des politiques et procédures, la gestion des risques, la mesure du risque et l'administration de l'entreprise.

Afin de réduire au minimum les coûts du programme et de développer le savoir-faire au sein du mouvement, la SOAD sous-traite l'ensemble des inspections aux fédérations et à des firmes d'experts.

Solutions précoces

Une intervention précoce dans les affaires des établissements membres à risque élevé minimise la probabi-

Insuffisance du fonds d'assurance-dépôts et provision pour pertes



lité et le coût des pertes futures d'assurance. Le Programme des solutions précoces a été mis sur pied dans le but d'aider les établissements membres à formuler des plans d'action permettant de résoudre leurs problèmes financiers ou opérationnels.

Tout au long de 1997, la SOAD a œuvré dans le cadre de ce programme avec les conseils d'administration d'environ 73 établissements membres réunissant un actif global de 1,5 milliard de dollars. En conséquence, 15 d'entre eux ont réussi à résoudre leurs problèmes sans qu'une intervention officielle subséquente soit nécessaire.

Supervision

Il arrive, parfois, que des établissements membres soient incapables de résoudre leurs problèmes sans une aide et un soutien extérieurs et, en pareil cas, ils peuvent faire une demande de mise sous supervision par la SOAD. Par ailleurs, la SOAD peut demander au Directeur des caisses populaires d'émettre un ordre de mise sous supervision de l'établissement. La Société a fixé des critères d'intervention en matière de capital minimum pour la supervision applicables à toutes les caisses populaires et credit unions. Des critères d'intervention dans d'autres domaines que le capital sont en cours d'élaboration en commun avec le Comité consultatif de la stabilisation.

À la fin de 1997, la SOAD agissait à titre de superviseur de neuf établissements membres réunissant un actif de 334 millions de dollars. Au cours de l'exercice, le programme de supervision s'est avéré efficace dans le cas de deux établissements membres, lesquels ont réussi soit à reconstituer intégralement leur capital ou à résoudre les problèmes qui les avaient conduits à la mise sous supervision.

Programme	Nombre d'établissements membres
Inspections	171
Solutions précoces	43
Supervision	9
Administration	8
Dissolutions	68

Maintenir des relations de collaboration avec nos partenaires

La communication efficace entre la SOAD et ses partenaires continue d'être au premier rang des priorités de la Société, à la fois sur le plan stratégique et dans ses opérations quotidiennes.

Les comités consultatifs de la SOAD jouent un rôle important en aidant la Société à élaborer ses programmes de stabilisation, normes de saines pratiques commerciales et financières et outils de mise en œuvre pertinents. La SOAD est reconnaissante aux membres de ces comités qui, à titre bénévole, consacrent leur temps et leur énergie au bien-être du mouvement. En plus de ces comités permanents, des comités et groupes de travail sectoriels à plus court terme ont été institués au cours de l'exercice pour étudier les enjeux concernant la technologie, la garantie d'assurance et les primes.

Le site Web bilingue de la SOAD sur l'Internet fait l'objet d'améliorations continues. On y trouve les lignes directrices des Saines pratiques commerciales et financières, les communiqués au mouvement ainsi que d'autres documents d'information pertinents, facilement accessibles à tous les établissements membres et au grand public.

Gestion efficace et efficiente

La SOAD a connu des changements et une réorganisation considérables au cours de 1997. La Société est maintenant organisée en trois principaux secteurs d'activités : Assurance, Services de stabilisation et Gestion de l'actif et recouvrements. Ce réalignement permet à la SOAD d'éliminer les chevauchements, de clarifier les rôles et d'améliorer l'efficacité opérationnelle générale. La SOAD s'est engagée à offrir une valeur ajoutée à ses partenaires en assurant le fonctionnement efficace continue de ses programmes.

Grâce à la création d'une nouvelle plate-forme technologique, la SOAD disposera désormais d'améliorations importantes de sa capacité à atteindre ses objectifs. En plus de répondre à ses propres besoins, la SOAD se veut le dépôt central de données sur les établissements membres pour les organes de stabilisation désignés, le cas échéant, ainsi que pour la Commission des services financiers de l'Ontario (CSF), de création récente.

La SOAD dispose d'un processus de budgétisation complet qui est directement lié à ses plans stratégiques et opérationnels. En 1997, les coûts d'exploitation de la SOAD étaient de huit pour cent inférieurs aux prévisions budgétaires. Des vastes contrôles internes, de pair avec la vérification externe et l'examen annuel du ministère des Finances, contribuent à assurer le fonctionnement efficace de la SOAD.

Un examen spécial des opérations effectué, en 1997, par une firme indépendante pour le compte des organismes provinciaux, groupes de travail des conseils et commissions, a conclu que la gestion de la SOAD est efficace et qu'elle doit continuer ses activités à titre d'organisme distinct du gouvernement.

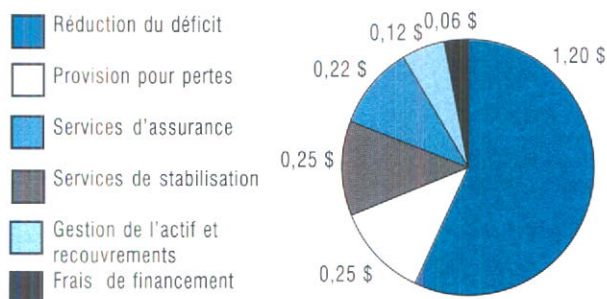
Le personnel de la SOAD a connu du succès en 1997 grâce à l'appui et au dévouement formidables des membres de son Conseil d'administration. L'orientation stratégique et les conseils qu'ils ont procurés sur divers dossiers difficiles ont été des plus précieux et très appréciés.

Perspectives pour 1998

Réduire l'exposition au risque

Les prévisions de croissance économique en Ontario pour 1998, alliées au regroupement continu du mouvement par le biais des fusions, créent un climat positif pour l'ensemble des établissements membres en Ontario. L'achèvement du premier cycle complet d'inspections ainsi que l'adoption de saines pratiques commerciales et financières, accroîtront la sensibilisation au besoin de stratégies opportunes de gestion des risques dans les établissements membres de la SOAD. Ceci permettra, par la suite, de réduire le risque de pertes d'assurance pour la Société.

Répartition de la prime de 2,10 \$ en 1998

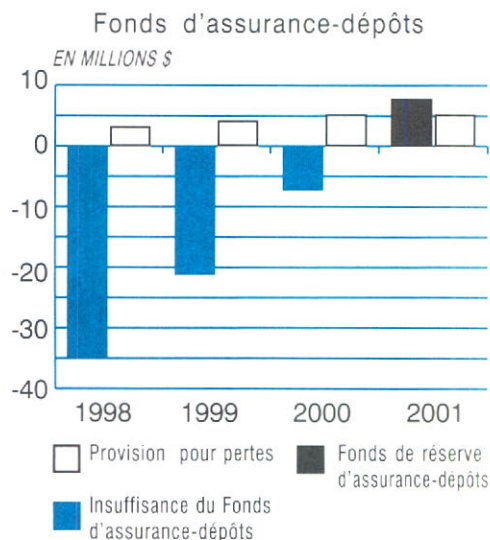


Rester branché sur l'objectif financier

Afin que la SOAD puisse respecter ses objectifs de réduction du déficit, la prime d'assurance-dépôts est demeurée la même, en 1998, que durant les années précédentes. Toutefois, comme le président du Conseil l'a indiqué, la Société étudiera la possibilité d'une remise de prime d'assurance après la fin de l'exercice en cours. L'effacement du déficit accumulé reste l'objectif primordial de la SOAD.

Commission des services financiers de l'Ontario

La SOAD et son personnel travailleront en commun avec la Commission des services financiers de l'Ontario dans son rôle d'organisme de réglementation du mouvement des caisses populaires/credit unions. Au cours du premier semestre de 1998, la SOAD et la CSF effectueront une étude conjointe portant sur l'élimination des chevauchements entre les deux organismes et la réduction des frais réglementaires.



Notre mission

La SOAD et son personnel se sont engagés à assurer la protection, la sécurité et la stabilité du mouvement des caisses populaires et credit unions pour le plus grand bien de l'ensemble de ses membres. La Société entrevoit que l'année 1998 offrira de nombreuses occasions de démontrer cet engagement.

Andrew Poprawa
Président et chef de la direction

Responsabilité de la direction

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers figurant au présent rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée et la protection efficace de ses actif et passif.

Les états financiers ont été examinés par le Comité de vérification et finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG, les vérificateurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-après.



Andrew Poprawa
Président et chef de la direction



James Maxwell
*Chef de l'administration
et des finances*

Rapport des vérificateurs



Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié le bilan de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 1997 et les états des résultats d'exploitation et de l'insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1997, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.



KPMG
Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 28 janvier 1998

Bilan

Au 31 décembre 1997, avec chiffres correspondants de 1996 (en milliers de dollars)

	1997	1996
ACTIF		
Encaisse	- \$	41 \$
Débiteurs et intérêts à recevoir	118	178
Avances d'assurance-dépôts recouvrables	904	2 356
Prêt à recevoir	121	177
Immeuble détenu pour revente	1 200	1 200
Immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé de 2 270 \$ (2 056 \$ en 1996))	497	557
	<u>2 840 \$</u>	<u>4 509 \$</u>
PASSIF		
Emprunts (note 3)	24 431 \$	9 656 \$
Créditeurs et frais courus	1 460	1 141
Billets à payer	-	22 750
Pertes d'assurance-dépôts courues (note 4)	27 177	29 231
Total du passif	53 068	62 778
Insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts	50 228	58 269
	<u>2 840 \$</u>	<u>4 509 \$</u>
Éventualités (note 9)		

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,



_____, administrateur



_____, administrateur

État des résultats d'exploitation et de l'insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts

Exercice terminé le 31 décembre 1997, avec chiffres correspondants de 1996 (en milliers de dollars)

	1997	1996
REVENUS		
Revenu de primes	25 933 \$	25 361 \$
Divers	370	103
	<u>26 303</u>	<u>25 464</u>
DÉPENSES		
Provision pour pertes (note 4)	10 785	1 424
Salaires et charges sociales	4 101	3 638
Frais d'intérêt	807	1 156
Frais d'exploitation	3 608	3 356
Recouvrement des dépenses d'exploitation	(1 039)	(1 127)
	<u>18 262</u>	<u>8 447</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	8 041	17 017
Insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts au début de l'exercice	58 269	75 286
Insuffisance du Fonds d'assurance-dépôts à la fin de l'exercice	<u>50 228 \$</u>	<u>58 269 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de la situation financière

Exercice terminé le 31 décembre 1997, avec chiffres correspondants de 1996 (en milliers de dollars)

	1997	1996
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation :		
Excédent des revenus sur les dépenses	8 041 \$	17 017 \$
Éléments imputés à l'exploitation et n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse :		
Provision pour pertes	10 785	1 424
Perte sur cessions d'immobilisations	6	-
Amortissement	325	236
	19 157	18 677
Évolution des éléments suivants :		
Débiteurs et intérêts à recevoir	60	(24)
Prêt à recevoir	56	(177)
Immeuble détenu pour la revente	-	(1 200)
Créditeurs et frais courus	319	85
	435	(1 316)
	19 592	17 361
Financement et placement :		
Achat d'immobilisations	(285)	(430)
Produit de la vente d'immobilisations	14	6
Remboursement des billets à payer	(22 750)	-
	(23 021)	(424)
Protection des dépôts :		
Avances nettes d'assurance-dépôts	(11 387)	(5 040)
(Diminution) augmentation des liquidités	(14 816)	11 897
Liquidités au début de l'exercice	(9 615)	(21 512)
Liquidités à la fin de l'exercice	(24 431) \$	(9 615) \$

Les liquidités comprennent l'encaisse moins les emprunts.

Voir notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 1997

Généralités

La Société ontarienne d'assurance-dépôts poursuit ses activités à titre de société sans capital social établie en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*.

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- Offrir un régime d'assurance-dépôts aux sociétaires des établissements membres
- Agir à titre d'organe de stabilisation auprès du mouvement des caisses populaires et credit unions
- Promouvoir des normes en matière de saines pratiques commerciales
- Effectuer la collecte et la publication de statistiques
- Fournir de l'aide financière aux établissements membres
- Agir à titre d'administrateur des établissements membres
- Réduire au minimum le risque lié à l'assurance-dépôts et l'importance des indemnités

La Loi habilite la Société à exiger de ses établissements membres le paiement de cotisations lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. La Société établit chaque année les montants des primes. Elle présente au gouvernement de l'Ontario ses recommandations concernant les primes à percevoir, en vue de leur examen et de leur intégration dans les règlements en apportant à ces derniers les modifications nécessaires.

1. Convention de la permanence de l'entreprise

Ces états financiers sont dressés selon la convention de la permanence de l'entreprise, qui est fondée sur l'hypothèse que les éléments d'actif seront réalisés et que les obligations et les autres éléments de passif seront acquittés dans le cours normal des affaires. Cette convention n'est valide que si la Société peut obtenir les crédits additionnels nécessaires pour payer ses dettes. Les emprunts de la Société sont garantis par la garantie du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario. La garantie porte sur un montant maximal de 75 millions de \$ et arrive à échéance le 31 décembre 2001. La province de l'Ontario impute des frais de garantie calculés à raison d'un demi pour cent du solde moyen en cours en fin de journée de tout titre de créance assujéti à la garantie du ministre.

2. Résumé des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils ne tiennent

pas compte de l'actif, du passif ni des activités des caisses populaires/credit unions auprès desquelles la Société a été désignée liquidateur.

a) Revenu de primes

Les primes sont établies en fonction des dépôts assurés détenus par les établissements membres. Le revenu provenant des primes est comptabilisé au moment de la facturation.

b) Provision pour pertes

La provision pour pertes comprend les avances à titre d'assurance-dépôts et une charge reflétant les pertes d'assurance-dépôts pour lesquelles des avances n'ont pas été effectuées à la date du bilan.

Les fonds avancés à titre d'assurance-dépôts et de prêts aux établissements membres sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent au bilan, déduction faite des provisions connexes.

La charge à l'égard des pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une provision générale pour pertes.

Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées au moment où il est confirmé que l'établissement membre est devenu insolvable ou quand il existe d'autres situations qui entraîneront probablement des pertes pour la Société.

La provision générale pour pertes reflète la meilleure estimation par la direction des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent au mouvement des caisses populaires/credit unions. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements membres selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience historique en matière de pertes. Il n'est pas possible de prévoir avec certitude l'évolution de la conjoncture dans l'avenir, et les pertes réelles peuvent varier parfois sensiblement, par rapport aux estimations de la direction.

c) Coût du régime de retraite

Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés est imputé au bénéfice au moment où les services sont rendus. La charge de retraite est calculée en se fondant sur les meilleures estimations, établies par la direction, du rendement prévu des placements, de l'indexation des salaires, des taux de mortalité, des cessations d'emploi et de l'âge du départ à la retraite. Les rajustements découlant des modifications au régime de retraite, des gains et pertes actuariels, des changements dans les hypothèses, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants par des imputations au bénéfice.

Tout écart entre la charge de retraite (établie aux fins comptables) et la capitalisation (conformément aux exigences réglementaires) est présenté soit comme une charge de retraite reportée, soit comme une charge à payer au titre du coût du régime de retraite.

d) Immeuble détenu pour revente

L'immeuble a été acheté en 1996 dans le but de faciliter la fusion de deux credit unions. L'immeuble a été comptabilisé au prix coûtant qui ne dépasse pas selon la meilleure estimation par la direction de la juste valeur marchande.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, à un taux annuel de 20 %. Les ordinateurs, les logiciels et l'équipement connexe sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée du bail.

f) Contrats de location

Les contrats de location sont considérés soit comme des contrats de location-acquisition soit comme des contrats de location-exploitation. Un contrat qui transfère pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien est comptabilisé comme s'il s'agissait de l'acquisition d'un bien et de la prise en charge d'une obligation au moment de l'entrée en vigueur du contrat. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation, en vertu desquels les loyers sont imputés aux résultats au moment où ils sont versés.

3. Emprunts

La Société a obtenu des facilités de crédit renouvelables, approuvées par l'Office ontarien de financement, organisme qui gère la garantie du ministre. En voici le détail :

	Plafond de crédit disponible 31 déc. 1997 (en milliers de dollars)	En cours au 31 déc. 1997 (en milliers de dollars)
Banque à charte canadienne (au taux des acceptations de banque plus 1/4 points de base)	25 000 \$	4 586 \$
Credit Union Central of Ontario (au taux des acceptations de banque plus 1/4 points de base)	20 000 \$	19 845 \$
	45 000 \$	24 431 \$

Les emprunts sont garantis en vertu de la garantie du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario.

4. Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements membres et une provision générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La partie de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, qui n'a pas encore exigé de paiement de la part de la Société, figure au passif du bilan au titre des pertes d'assurance-dépôts couvries.

	1997	1996
	(en milliers de dollars)	
Charge pour pertes d'assurance-dépôts au début de l'exercice	29 231 \$	33 718 \$
Modifications à l'égard d'établissements membres où une perte a été constatée au cours de l'exercice :		
- Augmentation des avances d'assurance-dépôts recouvrables	35	15
- Provision pour pertes	13 555	2 255
Modifications à l'égard d'établissements membres où une perte a été constatée au cours des exercices précédents :		
- Diminution des avances d'assurance-dépôts recouvrables	(1 487)	(886)
- Provision pour pertes	(2 770)	(831)
	38 564	34 271
Réclamations d'assurance-dépôts, montant net	11 387	5 040
Charge pour pertes d'assurance-dépôts à la fin de l'exercice	27 177 \$	29 231 \$

La provision générale pour pertes comprise dans la charge pour pertes d'assurance-dépôts s'élevait à 4 000 000 \$ (4 000 000 \$ en 1996).

La Société a offert des contrats d'assurance du déficit à deux credit unions afin de faciliter la fusion de l'une et la vente des éléments d'actif de l'autre. Ces contrats fournissent une protection aux credit unions acheteuses dans l'éventualité où une partie du capital et du bénéfice sur certains prêts commerciaux et de détail serait exposée au risque. La couverture prévue aux termes de ces contrats totalise 3,3 millions \$, montant entièrement pris en compte dans la charge pour pertes d'assurance-dépôts. La couverture est en vigueur selon le principe de l'amortissement dégressif pour une période de quatre ans à compter de la date du

contrat. Des frais annuels de un pour cent sur le solde dégressif sont payables par ces deux credit unions pour couvrir les coûts de gestion de ces contrats.

5. Engagements en vertu de contrats de location

Au cours de l'exercice, la Société a renégocié un bail sur les locaux qu'elle occupe actuellement. Le nouveau bail remplace le contrat de location de dix ans qui aurait pris fin le 1^{er} août 1998, et sera en vigueur pour la période allant du 1^{er} janvier 1998 au 5 août 2007. Le loyer minimum futur est de 123 000 \$ pour les cinq premières années, et de 140 000 \$ pour les cinq dernières. De plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes.

6. Impôts sur le revenu

Le bénéfice de la Société est imposable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ses pertes cumulées aux fins fiscales s'élèvent à 53 960 000 \$. Elles viennent à échéance comme suit :

Année d'imposition d'origine	Année d'imposition d'échéance	Montant (en milliers de dollars)
1991	1998	9 919 \$
1992	1999	8 242
1993	2000	7 178
1994	2001	6 619
1995	2002	6 987
1996	2003	7 566
1997	2004	7 449
		<u>53 960 \$</u>

Les avantages fiscaux éventuels résultant de ces pertes d'entreprise n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

7. Régime de retraite

La Société a un régime de retraite à prestations déterminées. La valeur estimative de la caisse de retraite au 31 décembre 1997 s'élève à 2 385 000 \$ (2 343 000 \$ en 1996) et la valeur actualisée des prestations constituées est estimée à 1 854 000 \$ (1 666 000 \$ en 1996). La charge au titre du régime de retraite à prestations déterminées indiquée dans l'état des résultats d'exploitation était de 165 000 \$ (244 000 \$ en 1996). L'écart entre le montant passé en charges et les cotisations de capitalisation a été inscrit dans le bilan à titre de charge pour le coût du régime de retraite de 78 000 \$ (1996 – néant). Le régime est entièrement capitalisé sur une base actuarielle.

8. Frais des administrateurs

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 110 000 \$ (120 000 \$ en 1996). Le total des frais des administrateurs, incluant la rémunération, était de 165 000 \$ (180 000 \$ en 1996).

9. Éventualités

La Société est susceptible de se voir intenter diverses poursuites dans le cours normal des affaires, quand elle agit en qualité d'administrateur ou de liquidateur. La direction de la Société est d'avis que ces actions seront contestées avec succès. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans ces états financiers.

10. Divulcation de la juste valeur

La juste valeur de l'actif et du passif financiers, dans lesquels sont compris l'encaisse, les débiteurs et intérêts à recevoir, le prêt à recevoir, les emprunts, les créditeurs et frais courus, ainsi que les billets à payer, se rapproche de leur valeur comptable.

La juste valeur des avances d'assurance-dépôts recouvrables et la charge pour pertes d'assurance-dépôts ont été omises, vu qu'il n'est pas possible de déterminer la juste valeur de sorte qu'elle soit suffisamment fiable.

11. Rémunération

Les données ci-dessous ont été fournies en application de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*.

Employé	Titre	Traitements	Avantages (imposables)
Baksh, Badrudeen	Vice-président (à la retraite)	130 949 \$*	2 946 \$
Brydges, Barry	Vice-président Services de la stabilisation	107 567 \$	6 804 \$
Foster, C. William D.	Vice-président Gestion de l'actif et recouvrements	119 935 \$	9 799 \$
Poprawa, Andrew	Président et chef de la direction	154 681 \$	8 599 \$

*Comprend les paiements au départ à la retraite

Rapport de la Société sur les liquidations

Il incombe au liquidateur d'un établissement membre en voie de dissolution de maximiser le recouvrement des valeurs de celui-ci dans l'intérêt de l'ensemble des créanciers. La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) est habituellement le créancier non garanti le plus important des établissements membres ayant fait l'objet d'une dissolution. À ce point de vue, la SOAD est directement intéressée à s'assurer que le liquidateur s'acquitte de ses devoirs et responsabilités de façon efficace et rentable. En sa qualité de liquidateur, la SOAD puise dans ses ressources internes pour le recouvrement, la surveillance et la réalisation quant à l'actif des établissements membres en liquidation.

En tant que créancier non garanti le plus important, dans la plupart des cas, la SOAD gère ses pertes au mieux en dirigeant elle-même le processus de liquidation. Par un contrôle et une gestion directs, la SOAD peut également protéger les établissements membres avoisinants contre toute perte éventuelle de confiance.

En vertu de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*, 1994, le liquidateur doit dresser un bilan d'ouverture de liquidation à la date de celle-ci. À titre de liquidateur, la SOAD a pour pratique de confier à des comptables indépendants la tâche de dresser le bilan de liquidation. Afin de réduire les frais de liquidation et d'éviter tout retard dans l'exécution de celle-ci, la SOAD n'exige pas que ce bilan fasse l'objet d'une vérification. Par conséquent, en l'absence d'états financiers vérifiés d'ouverture, les vérificateurs externes du liquidateur, KPMG, joignent à leur rapport une réserve quant aux résultats des activités de liquidation menées par la SOAD.

Au cours de l'exercice, la SOAD, en sa qualité de liquidateur, a pris possession et a assumé le contrôle de cinq établissements membres réunissant un actif global ayant une valeur comptable de 2,9 millions \$ avant provisions. Les états financiers non vérifiés remis par les comptables indépendants indiquaient que la valeur comptable nette de l'actif, après provisions pour pertes sur prêts, de ces cinq établissements était de 1,9 million \$. Le total des réclamations imputées à cet actif, à la date de dissolution, s'élevait à 3,0 millions \$.

En 1997, la SOAD a recouvré 4,0 millions \$ de la liquidation d'éléments d'actif et réglé les frais de liquidation et réclamations des créanciers s'élevant à 4,3 millions \$. Dans certains cas, l'actif est cédé sur la base de la permanence de l'entreprise à un autre établissement membre dont la contrepartie est la prise en charge, par cet établissement, d'un montant égal aux réclamations des déposants.

Au 31 décembre 1997, la valeur comptable de l'actif total qui restait à liquider s'établissait à un total de 15,6 millions \$. Comme la plus grande partie de cet actif représente des prêts douteux, la valeur estimative de réalisation sur cet actif sera notablement inférieure aux montants comptabilisés. Selon la meilleure estimation de la direction, ces recouvrements futurs s'établissent à 2,4 millions \$.



Andrew Poprawa
Président et
chef de la direction

C.W.D. Foster
Vice-président,
Gestion de l'actif
et recouvrements

Rapport des vérificateurs



Au conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état de l'actif et des réclamations des créanciers cumulés au 31 décembre 1997, sous le contrôle de la Société ontarienne d'assurance-dépôts en sa qualité de liquidateur, ainsi que l'état cumulé de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est indiqué au paragraphe suivant, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Dès sa nomination comme liquidateur d'une caisse populaire ou d'une credit union, la Société confie à des comptables indépendants la mission de dresser un bilan d'ouverture de liquidation non vérifié qui présente l'actif et les réclamations des créanciers à la date du commencement de la liquidation. Les bilans d'ouverture de liquidation n'étant pas vérifiés, nous ne sommes pas en mesure de vérifier si les livres et registres comptables des caisses populaires ou des credit unions sont complets et exacts à la date à laquelle commence la liquidation.

À notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurions pu considérer nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'actif et les réclamations des créanciers dont le contrôle a été assumé par la Société au début de la liquidation, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'actif et les réclamations des créanciers cumulés sous contrôle de la Société en qualité de liquidateur au 31 décembre 1997 ainsi que l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers cumulés pour l'exercice terminé, à cette date selon la méthode comptable exposée à la note 1.

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 28 janvier 1998

Société ontarienne d'assurance-dépôts en qualité de liquidateur

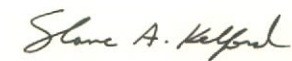
État cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous le contrôle de la société en qualité de liquidateur

Au 31 décembre 1997 avec chiffres correspondants de 1996 (en milliers de dollars)

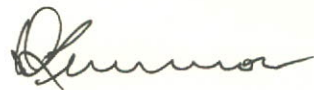
	1997	1996
ACTIF		
Encaisse	3 \$	84 \$
Prêts, à la valeur comptable brute	14 633	15 821
Placements et autres éléments d'actif	103	485
Biens immobiliers destinés à la vente	846	955
	<u>15 585 \$</u>	<u>17 345 \$</u>
RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS		
Société ontarienne d'assurance-dépôts (note 2)	49 358 \$	51 100 \$
Dépôts	804	899
Autres réclamations	190	698
Total des réclamations des créanciers	<u>50 352 \$</u>	<u>52 697 \$</u>

Voir les notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous le contrôle de la Société en sa qualité de liquidateur.

Au nom du Conseil d'administration,



_____, administrateur



_____, administrateur

État cumulé de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers

Exercice terminé le 31 décembre 1997 (en milliers de dollars)

	1997	1996
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation :		
Recouvrement d'éléments d'actif résultant des activités de liquidation	3 987 \$	6 157 \$
Païement des réclamations de créanciers et frais de liquidation	(4 340)	(3 573)
	(353)	2 584
Financement :		
Liquidations prises en charge :		
Actif résultant de nouvelles liquidations	(2 888)	(2 870)
Passif résultant de nouvelles liquidations	3 026	3 037
Rajustements pour prêts irrécouvrables radiés en cours d'exercice	289	-
Recouvrements de l'organisme d'assurance-dépôts, montant net	(430)	(3 388)
	(3)	(3 221)
Encaisse reçue à la suite de nouvelles liquidations	275	262
	272	(2 959)
Diminution des liquidités	(81)	(375)
Liquidités au début de l'exercice	84	459
Liquidités à la fin de l'exercice	3 \$	84 \$

Voir les notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous contrôle de la Société en sa qualité de liquidateur.

Notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous le contrôle de la Société en qualité de liquidateur

Exercice terminé le 31 décembre 1997

La Société ontarienne d'assurance-dépôts («la Société») a été nommée liquidateur de caisses populaires et de credit unions. À ce titre, la Société est chargée de la liquidation individuelle, ordonnée de l'actif d'un établissement membre, en affectant le produit aux réclamations de ses créanciers. Les présents états financiers englobent ceux des 68 caisses populaires et credit unions en cours de liquidation (75 en 1996), celle-ci étant dans chaque cas exécutée à titre d'instance distincte.

1. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les présents états cumulés de l'actif et de l'évolution des réclamations des créanciers, sous le contrôle de la Société, sont dressés selon la méthode comptable énoncée dans ces notes. Dès le début de la liquidation d'une caisse populaire ou d'une credit union, les états financiers de celle-ci cessent d'être dressés selon la convention de la permanence de l'entreprise et toutes les opérations sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Ces états financiers présentent l'actif et les réclamations des créanciers cumulés de l'ensemble des caisses populaires et credit unions actuellement en voie de liquidation par la Société. *Nous avertissons le lecteur que cet état n'est pas dressé selon les principes comptables généralement reconnus, et que le montant de l'actif sous contrôle de la Société ne prétend pas être le montant recouvrable anticipé ni sa juste valeur.*

b) Prêts

Les prêts sont inscrits à la valeur comptable du montant impayé à la date de la liquidation moins les encaissements reçus au titre des remboursements de capital au cours de la période de liquidation. Aucune provision pour les pertes sur prêts n'a été établie et aucune tentative n'a été faite pour évaluer le montant recouvrable net des prêts.

Une partie considérable des prêts, compte tenu de leur nature, est jugée douteuse étant donné l'incertitude du recouvrement intégral, en temps opportun, du capital et des intérêts.

c) Placements et autres éléments d'actif

Les placements et autres éléments d'actif sont constatés à leur valeur comptable à la date de la liquidation.

d) Biens immobiliers destinés à la vente

Les biens immobiliers sont constatés à leur valeur comptable nette qui est inscrite à la date de la liquidation. Aucun amortissement n'est comptabilisé.

e) Réclamations des créanciers

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) assure les dépôts des sociétaires des caisses populaires et credit unions selon les limites stipulées par la loi. En cas de liquidation d'un établissement membre, la Société rembourse les dépôts assurés et prend ainsi à son compte les réclamations des déposants en imputant celles-ci à l'actif de la caisse populaire ou de la credit union en liquidation. Les montants dus à la SOAD représentent les réclamations de la Société imputées sur l'actif des 68 caisses populaires et credit unions actuellement en cours de liquidation (75 en 1996).

f) Éventualités

Certaines caisses populaires ou credit unions en voie de liquidation sont demanderesse ou défenderesse dans des poursuites. Aucune constatation n'est faite en ce qui a trait aux coûts ou aux pertes auxquels ces litiges peuvent donner lieu.

2. Réclamations des créanciers

Les réclamations de la Société ont changé par rapport à celles de l'exercice précédent tel qu'il est indiqué ci-dessous :

	1997	1996
	(en milliers de dollars)	
Réclamations de la Société, au début de l'exercice	51 100 \$	79 290 \$
Réclamations non réglées de la Société à la fin de la liquidation*	(1 739)	(24 969)
Activités de financement	(3)	(3 221)
Réclamations de la Société, à la fin de l'exercice	49 358 \$	51 100 \$

*Au cours de l'exercice de 1997, la SOAD a radié des états financiers, à la fin des liquidations, ses réclamations à l'endroit de 12 credit unions, ayant déterminé qu'il n'y aurait pas d'autres réalisations sur l'actif de celles-ci.

Comités consultatifs

Comité consultatif de l'analyse du rendement

Fonctions et responsabilités :

- Conseils en matière de collecte et de diffusion des données sur la situation financière et le rendement des établissements membres, ainsi que sur l'emploi de la base de données de la SOAD sur ceux-ci;
- Moyens et modalités d'utilisation optimale des rapports sur le mouvement;
- Données exigées par les usagers notamment en ce qui concerne la fréquence de communication;
- Moyens et modalités de saisie des données et de diffusion des extraits;
- Répartition des frais d'analyse et de rapports aux usagers;
- Approbation à moyen et à long terme des nouvelles tendances dans l'emploi de la technologie de l'information.

Membres :

Stephen Bell, HEPCOE Credit Union Limited

Normand Demers, Caisse populaire d'Earlton Limitée

John Ebsary, Ottawa Carleton Educational Credit Union Limited

Josée Gallant, Civil Service Co-operative Credit Society Limited

Michel Gingras, Caisse populaire d'Alfred Limitée

Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario

Barry Scoulding, Niagara Credit Union Limited

Nardeo Sham, ministère des Finances

Dale Steeves, Southwest Region Credit Union Limited

Dorothy Watson, Credit Union Central of Ontario

Comité consultatif des saines pratiques commerciales et financières

Fonctions et responsabilités :

Réviser et commenter les dossiers suivants :

- Projets de normes et de principes directeurs concernant les saines pratiques commerciales et financières;
- Méthodes pour assurer la communication, la mise en œuvre et l'application efficaces des normes et du Guide;
- Méthodes de formation des utilisateurs pour une application optimale des normes et du Guide.

Membres :

Pierre Chartier, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.

Ron Dias, ministère des Finances

Janis Evans, Rideau/St. Lawrence Savings & Credit Union Limited

Owen Jackson, Hamilton Teachers' Credit Union Limited

Denis Laframboise, Caisse populaire Trillium Inc.

Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario

Douglas McKee, Peel Sheridan Dufferin Educational Credit Union Limited

Jim Mitchell, HEPCOE Credit Union Limited

Illka Ovaska, Bay Credit Union Limited

Paul Tremblay, Caisse populaire de Pointe-aux-Roches Limitée

Bert Whitmell, Arnstein Community Credit Union Limited

Comité consultatif de la stabilisation

Fonctions et responsabilités :

- Examine les normes et lignes directrices en rapport avec les activités de stabilisation;
- Étudie l'emploi de méthodes efficaces pour l'exécution, la mise en œuvre et l'application des programmes de stabilisation, et formule des commentaires à ce sujet.

Membres :

Fernand Bidal, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.

Émile Filion, L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario

Jonathan Guss, Credit Union Central of Ontario

John Harper, ministère des Finances

Sean G. Jackson, Niagara Credit Union Limited

Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario

Luba Mycak, ministère des Finances

Michel Paulin, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.

Tom Robins, Association of Credit Unions of Ontario

Gary Seveny, Civil Service Co-operative Credit Society Limited

Composition des Comités consultatifs de la SOAD

